

LES PRÊTRES DU DIOCÈSE DE BAYONNE EMIGRÉS DANS LE DIOCÈSE DE CALAHORRA PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

THE PRIESTS OF THE DIOCESE OF BAYONNE
EMIGRATED TO THE DIOCESE OF CALAHORRA
DURING THE FRENCH REVOLUTION

por

André Lebourleux*

Resumen

Desde su inicio, la Revolución Francesa se enfrentó a la clase más potente: el clero. Lo hizo desde un punto de vista económico, nacionalizando sus bienes, y también desde un punto de vista moral, imponiendo a los clérigos un juramento de fidelidad a la nación, que fue rechazado por el Papa. El ochenta por ciento de los clérigos franceses prefirieron el exilio al juramento. España se convirtió en el país de acogida por excelencia para los clérigos de la diócesis de Bayonne, a consecuencia, tanto de su cercanía, como del idioma común (el euskera) y también por los lazos de parentesco entre las familias que vivían a cada lado de la frontera. Aunque España acogió bien la primera oleada francesa, a medida que aumentaba el número de exiliados, el gobierno español tomó medidas para proteger el país, temiendo los problemas de intolerancia que podían surgir.

Si bien el rey Carlos IV se mostró bastante favorable hacia los emigrados, el primer ministro Godoy y su gobierno temieron una infiltración de revolucionarios entre los clérigos, por lo que, durante los años 1791 y 1792 trataron de contener esta emigración. Se estima que en 1793 había 6.000 clérigos franceses. La diócesis de Calahorra ocupa la primera posición en la acogida de clérigos franceses con 1.477 personas, la segunda corresponde a Valencia con 618 y la tercera a Zaragoza con 115. Las diócesis del sur reciben como máximo una docena de emigrados.

El obispo de Calahorra, don Francisco-Mateo Aguiriano y Gómez solicita a sus hermanos obispos ayuda para reducir la carga económica soportada por su propia diócesis. La contestación a su demanda fue negativa. Juan Antonio Llorente, canónigo de la catedral de Calahorra, se implicó con los clérigos refugiados en su diócesis. En esta ayuda desinteresada también hay que destacar la labor realizada por el cardenal de Toledo, Monseñor Lorenzano.

*Ingeniero (Centrale-Lille, France). Investigador. E-mail: andre.lebourleux@orange.fr

Después de una presentación general de la emigración en las tres diócesis españolas, el estudio se interesa por los 298 clérigos franceses con los que contaba la diócesis de Bayonne en esta época. De ellos, 186 emigraron hacia España, es decir los dos tercios. El otro tercio se quedó en Francia donde unos cuantos fueron fusilados, otros juraron fidelidad a la nación y los demás desaparecieron sin dejar ningún rastro.

Gracias a las investigaciones realizadas en los Archivos Diocesanos de Toledo, Calahorra y Pamplona y en el Archivo Histórico Nacional de España, hemos podido localizar a 104 clérigos bayoneses, descubriendo el lugar donde se refugiaron, sus peripecias desde la frontera y sus condiciones de vida miserable.

Palabras clave: Diócesis de Bayona; Diócesis de Calahorra-La Calzada; Historia eclesiástica; S. XIX.

Abstract

Between 1791 and 1793 nearly all of the priests of diocese of Bayonne emigrated to Spain. Why so many and why toward Spain? How they have been received and where are they gone? If the French archives easily explain the reasons for the emigration, is necessary to resort to the Spanish diocesan archives to obtain answers, always biased, to the last two questions.

Before the Revolution, the diocese of Bayonne, smaller than it is today, was limited to Labourd and the western part of the Basse Navarre, composed of the countries of Cize d'Arberoue and the valleys of Baïgorry, of Ossès. Its outline specific is not known and we have to refer to the Episcopal visits of XVIII century to know all the parishes of the diocese. Since 1820, the diocese of Bayonne covers almost all the surface of the low Pyrénées. Thus, Lescar and Oloron, independent dioceses before the Revolution, hereafter they are included in the diocese of Bayonne.

Keywords: Diocese of Bayonne; Diocese of Calahorra-La Calzada; Church Catholic History; 19th Century.



Le diocèse de Bayonne avant la révolution. (ADPA, sig. G 253)

En janvier 1791, les quatre cinquièmes du clergé français, dont la quasi-totalité des ecclésiastiques labourdins et bas-navarrais, refusent de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé en dépit des menaces de déchéance votées par l'Assemblée Constituante. Les deux clergés, séculier et régulier, quoique ce dernier en moindre proportion, doivent émigrer, chassés de leur cure ou de leur couvent par leur refus de jurer.

Pour les prêtres du diocèse de Bayonne, l'Espagne s'impose comme terre d'accueil par sa proximité géographique, par une communauté de langue, enfin par les liens existant entre des familles vivant de part et d'autre de la frontière.

La première vague d'émigrés est bien accueillie par le clergé, le peuple et les autorités espagnoles, émus par ces exilés qui ont tout perdu pour sauvegarder leur foi. Mais le nombre de ces ecclésiastiques devient bientôt si important que le gouvernement espagnol doit prendre des mesures de sécurité pour protéger son pays. Il craint qu'un seuil de tolérance ne soit dépassé si, dans une ville donnée, le nombre d'émigrés devient trop important par rapport au nombre d'Espagnols.

Les recherches sur l'établissement en Espagne de ces émigrés ont été menées tout d'abord aux archives diocésaines de Pampelune, à celles de Tolède, à celles de Calahorra, ces deux dernières contenant de nombreuses lettres d'ecclésiastiques, enfin aux Archives Historiques Nationales de Madrid. Quant aux ouvrages consacrés à ce sujet, ils sont le plus souvent très généraux à l'exception de celui du Père J. Debrel de la Compagnie de Jésus¹ et de celui de Contrasty,² qui nous ont été d'une grande aide dans cette étude, bien que le diocèse de Bayonne y soit moins représenté que d'autres, comme ceux d'Auch, de Aqs ou encore d'Aire par exemple.

Cet article ne prétend pas être exhaustif tant les archives françaises et espagnoles sont limitées et dispersées.

Motifs de l'émigration

En 1789 le clergé du diocèse de Bayonne élit comme députés aux Etats Généraux puis à l'Assemblée Constituante:

1. DELBREL, J. Le clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution, t.LV, p. 5-38, 254-280, 432-479

2. CONTRASTI, J. Le clergé français réfugié en Espagne.

- pour le Labourd le curé de Ciboure³
- pour la Basse Navarre⁴ l'évêque de Bayonne lui-même.

Le délégué de Basse Navarre n'arrive à Versailles qu'après le 14 juillet et la délégation navarraise ne se mêle pas aux discussions et ne siège pas à l'Assemblée Constituante.

Suite à la proposition de Talleyrand du 10 octobre, le 2 novembre 1789 l'Assemblée décrète que les biens du clergé appartiennent à la nation « à charge de pouvoir de manière convenable aux frais du culte, à l'entretien des ministres ».

Ensuite les décisions remettant en cause les acquis de l'église s'accélèrent. Le 13 février 1790, l'Assemblée décide la suppression des ordres religieux. Le 13 juillet 1790, la Constitution Civile du Clergé est signée à Paris par: C.F. de Bonnay, président – de Robespierre – Garat Aîné – Pierre de Delay – Dupont de Nemours – Populus et Regnauld de Saint Angély, secrétaires. Le secrétaire Garat aîné (Dominique), est le député du tiers état pour le Labourd.

Le 27 novembre 1790, l'Assemblée exige des députés du clergé et de l'ensemble des ecclésiastiques de France, un serment de fidélité (voir la formulation page 129). Le refus du serment équivaut à la démission et entraîne la perte du traitement ou de la pension. Selon le droit canon, la Constitution Civile du clergé est inadmissible pour tous les ecclésiastiques.

Cependant, certains députés du clergé prêtent le serment demandé le 2 janvier 1791.

Des cent trente-trois évêques, tenants d'un diocèse au 1er janvier 1791, cent vingt-neuf refusent de prêter serment. Quatre jurent: Talleyrand évêque d'Autin, de Brienne archevêque de Sens, Jarente évêque d'Orléans, Savine évêque de Viviers. Ils sont suivis par trois évêques in partibus dont Gobel, ce même Gobel, évêque de Lydda, qui voulut se rétracter et fut guillotiné le 13 avril 1794.

Les ecclésiastiques députés à la Constituante, entraînés par l'enthousiasme ambiant, ratifient la Constitution, mais la majorité se rétracte dans les jours suivants.

Du long texte de la Constitution Civile du Clergé les points suivants semblent les plus importants:

3. LEBOURLEUX, A. Jean Louis Xavier de Saint Esteven. En *Jakintza*, 2008, n. 43.

4. LEBOURLEUX, A. Le dernier évêque de Bayonne avant la Révolution Etienne Joseph de Pavée de Villevieille. Dans *Revue de généalogie et histoire des familles*, 2009, n° spécial.

- Les diocèses étant assimilés aux départements, leur nombre passe de cent trente-cinq à quatre-vingt-trois et Bayonne disparaît comme évêché au bénéfice d'Oloron.

- Les évêques et les prêtres deviennent les salariés de l'Etat.

- Le royaume est divisé en dix arrondissements métropolitains. L'évêché des Basses-Pyrénées est rattaché à la métropole du sud, dont le siège est à Toulouse

- Les évêques et les curés sont élus, tout comme les membres de l'Assemblée du district, par tous ceux qui payent un impôt supérieur à trois journées de travail. Il s'agit d'une élection politique, les électeurs n'étant pas forcément catholiques.

Prêter serment à cette Constitution Civile est considéré, dans le diocèse de Bayonne, comme inadmissible. Darralde, curé de la cathédrale de Bayonne, et ses vicaires Duhart, Lahirigoyen, Romatet, proposent, le 20 janvier 1791, un serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi, exceptant formellement les sujets dépendant de l'autorité spirituelle.

Les autorités municipales bayonnaises n'admettent aucune modification au serment imposé par l'Assemblée. (voir pièces jointes: lettre et formule de serment civique⁵)

La position des ecclésiastiques français est confortée par deux « *Brefs* » du Pape, l'un du 10 mars 1791, désapprouvant la constitution civile du clergé, l'autre, un mois plus tard, du 13 avril, condamnant le serment civique.

Deux ans plus tard, sous la Convention, les prêtres jureurs ou assermentés ne sont plus protégés par leur serment. Ils doivent déposer devant leur municipalité leur lettre de prêtrise et déclarer qu'ils cessent leurs fonctions. Ce durcissement de la politique antireligieuse, menée par la Convention, encore appelée déchristianisation ou déprêtrisation est exposée en détail par M. le chanoine Goïty⁶. Les Archives Nationales⁷ possèdent une « *Liste des citoyens ci-devant prêtres qui ont déposé au bureau de l'agent national leur lettre de prêtrise pour les Basses-Pyrénées* », de février à mars 1794, mais cette liste, tardive, concerne presque exclusivement le Béarn, seuls deux prêtres du diocèse de Bayonne apparaissent, les prêtres labourdins et bas-navarrais ont, dans leur grande majorité, émigré depuis plus d'un an.

Le premier est Catriulet, curé de Lahonce, il fait sa déclaration et déposé ses lettres de prêtrise devant la municipalité le 16 germinal (5 avril 1794).

5. Archives Municipales de Bayonne (dorénavant AMB, 5 P 4)

6. *Histoire du diocèse de Bayonne*, p. 243-44

7. Archives Nationales, Paris (dorénavant ANF), sign. F/19/890

Le second est Poque, curé de Bellocq, qui envoie sa lettre de démission le 11 ventose an II (1^{er} mars 1794), elle reflète une profonde colère et amertume: « *Vous trouverez cy-inclus ma lettre (de prêtrise). Vous en ferez des choux ou des navets, je m'en f... en cessant d'être votre pasteur, mes sentiments n'en seront pas moins sincères* ».

Sur la lettre elle-même, un greffier a ajouté: « *Il pourra continuer son habitation et son séjour dans la maison ci-devant presbitalle provisoirement jusqu'à ce quelle sera nécessaire pour l'occupation ditte par la loi, le tout sous la probation de l'administration du district.* » Cabé Maire.

Entre le vote de la Constitution Civile du Clergé, le 12 juillet 1790 et la journée d'émeute du 10 août 1792, qui sonne le glas de la monarchie, l'ensemble du clergé non jureur est devenu ennemi de la nation. La loi du 26 août 1792 impose aux ecclésiastiques, qui n'ont pas prêté serment, ou qui l'ont rétracté, de sortir du royaume sous quinze jours faute de quoi ils seraient déportés en Guyane.

Il s'ensuit une seconde vague d'émigration, en septembre - octobre 1792. Les émigrés passent la frontière espagnole, cette fois-ci en groupes de plusieurs centaines de personnes.

On sait que la première vague eu lieu au premier trimestre 1791. Elle comprend les ecclésiastiques les plus déterminés et farouchement opposés à la Constitution Civile du Clergé. Ils passent la frontière isolément ou par petits groupes.

Accueil en Espagne

La quasi-totalité du clergé séculier n'a d'autre ressource que l'émigration. Dix à douze mille ecclésiastiques français, selon Theiner⁸, se dirigent vers l'Angleterre, la Hollande, environ cinq mille vers l'Allemagne et autant dans les Etats de l'Eglise.

D'après le Père J. Debrel (op.cit.), l'importance numérique de cette émigration est considérable: « *L'Allemand Fischer qui, en 1797-1798 voyageait au-delà des Pyrénées, dit y avoir compté jusqu'à vingt deux mille ecclésiastiques français.* » et il ajoute « *Nous croyons son calcul exagéré* ».

Pour les motifs exposés précédemment, les prêtres du diocèse de Bayonne choisissent l'Espagne. Selon les archives espagnoles, le nombre des prêtres émigrés s'élève à un peu plus de six mille pour toute l'Espagne en 1793. A cet important

8. THEINER, Augustin. *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800, extraits des archives secrètes du Vatican.*

mouvement migratoire s'ajoutent tous les nobles, bourgeois, artisans, paysans, qui quittent leur pays sous l'effet de la peur. On peut facilement concevoir que les pays d'accueil, non préparés à un tel envahissement, aient éprouvé une certaine angoisse et même un rejet de ces étrangers.

Il n'en a rien été, tout au moins au début. Les différents historiens qui se sont intéressés à l'émigration des prêtres français vers l'Espagne, tels que le père Debrel, l'abbé Haristoy, Ludovic Sciout, l'abbé Légé, l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau ou encore le Père Augustin Theiner, sont unanimes pour dire que l'accueil de la population espagnole a été exemplaire.

A Saint Sébastien, par exemple, cinquante-quatre prêtres de différents diocèses sont reçus par la municipalité en grande pompe. Elle les accueille, leur souhaite la bienvenue, s'occupe de les loger dans différentes maisons. Ces impressions générales sont confirmées par une lettre d'un vicaire général de la cathédrale de Bayonne, l'abbé Etcheverry, écrite depuis Pampelune, le 13 novembre 1791⁹. On y lit que le diocèse de Pampelune, en novembre 1791, accorde son hospitalité à cinq évêques, celui de Dax, Mgr Charles Auguste de la Neufville, de Lescar, Mgr de Noe, de Blois, résidant tous trois à Saint Sébastien et ceux de Bayonne et d'Angoulême à Pampelune.

L'évêque de Dax réside de longues années dans le diocèse de Pampelune. Une lettre de juillet 1797, collationnée dans le livre de Theiner¹⁰, confirme que l'évêque est encore à Haro à cette date.

Le vicaire général de Bayonne souligne que les cinq évêques sont traités de la même manière que dans leur diocèse. Les paroisses qui les accueillent sont prévenues de leur arrivée afin qu'ils soient admis dans leurs églises et puissent participer aux messes et « *La main du Seigneur diocésain est toujours au-dessus de leur tête pour les secourir et leur fournir ce dont ils peuvent avoir besoin pour les vêtements ou la nourriture* ». Le vicaire général conclut « *Les évangélistes des premiers siècles de l'Eglise n'ont jamais rencontré un asile plus généreux. Ici rien ne manque, ni pour le temporel, ni pour le spirituel. M.M. les évêques (français) eux-mêmes peuvent même ordonner leurs impétrants* »

Très vite, cette possibilité est refusée aux évêques français. L'autorisation aux prêtres français de dire leur messe dans des églises espagnoles et de confesser est, dans un premier temps, concédée. Un décret royal la leur ôte.

9. Archivo Diocesano de Pamplona (en adelante ADP). Sign. 409, n° 15

10. Op. cit., THEINER, A.

Pour les messes, la position officielle va évoluer en fonction du temps et des ressources du clergé espagnol. Quand un prêtre, qu'il soit espagnol ou français, dit une messe, il reçoit de la part de la paroisse une certaine somme d'argent. Les premiers émigrés français, comme l'écrit le cardinal de Calahorra¹¹, arrivent en Espagne avec, le plus souvent, un petit capital qui leur permet de vivre sans demander la charité: « *Al principio de la intrusion dhos clerigos en el Reyno tenian muchos para mantenerse algun tpo segun se espreso en la razon remitida, pero en el dia carecen casi todos de facultades para ello sin que sean bastantes las limosnas que la clerecia y pueblos de este obispado les han hecho.* ». Très vite, ce pécule s'épuise, les prêtres français se retrouvent entièrement démunis. Pour subvenir à leurs besoins, ils n'ont que deux ressources, la charité accordée par les églises ou par les notables, riches commerçants, bourgeois ou nobles et le droit de dire la messe. Mais l'Espagne, en cette fin du XVIIIe siècle, est pauvre, quand ce n'est pas misérable, dans les petits villages et, en dépit de l'accueil chaleureux réservé aux émigrés, leur nombre sans cesse croissant rend la charité difficile et inefficace. Les aumônes sont insuffisantes car divisées par un trop grand nombre de récipiendaires.

La plupart des évêques permettent à des prêtres français de dire la messe. Ces permissions sont d'abord données à titre individuel puis, petit à petit, à partir des arrivées en masse de la fin de 1792, elles sont accordées à un groupe de prêtres. Cela conduit à une augmentation du nombre de messes dites dans une église donnée, ce qui est bien perçu par certains, comme le montre une note d'Agustin Gony et Tomas Goicoechea du Conseil de Fabrique de l'église St. Pierre de Deusto¹². Dans cette lettre du 20 mai 1794, ayant appris que les prêtres français ne seraient plus autorisés à célébrer la messe, ils écrivent à leur évêque pour lui demander de revenir sur cette décision afin que les prêtres français, résidant à Deusto, puissent continuer à célébrer la messe « *porque con la abundancia de misas se aumentaba la debocion de los fieles que a todas horas, que quisiesien hir a la iglesia, tenian vellisima proporcion de adorar el santo sacrificio* ».

Le point de vue du clergé espagnol est différent. Il voit disparaître une partie de ses revenus, principalement dans les villes où le nombre de prêtres espagnols est élevé. Les archives diocésaines de Calahorra conservent des documents qui font part de leur inquiétude¹³. Leur évêque écrit: « *en el dia hai en sola ella mas que en*

11. Archivo Diocesano de Calahorra (en adelante ADC), sign. 6/70/18

12. ADC, sign. 6/71/10

13. ADC, Inventario del archivo sign. 1/22/169

cinco o seis obispados del interior del Reyno, pues llegan de quinientos a seiscientos, de los cuales cerca de doscientos y cincuenta tienen lic^a para celebrar el Sto Sacrificio de la Misa, sufriendo los clerigos naturales sobrado perjuicio por falta de estipendios ; Pues que sera si como manda S.S.O . se da lica a todos »

On trouve, aux archives de Tolède, plus encore qu'aux archives de Calahorra, des lettres de prêtres réduits à la misère, qui demandent au cardinal primat d'Espagne, grand inquisiteur, leur dernier recours, qu'on leur accorde le droit de dire des messes pour gagner deux ou trois réaux par jour.

A titre d'exemple, on se reportera à une lettre de Pierre Hiriart, vicaire de Lasse¹⁴, dans laquelle il raconte son parcours mouvementé à travers plusieurs évêchés et archevêchés, Pamplona, Calahorra, Burgos, Valladolid, sans jamais pouvoir obtenir l'autorisation de célébrer la messe ; « *Pedro Yriarte esta en Espana cerca de dos anos y medio (la carta tiene fecha de 17 de marzo 1795) de los cuales ha pasado veinte y dos meses en Azcoita de donde habiendo salido quando los franceses entraron en la provincia de Guipuzcoa, fue a Vitoria y al cabo de seis o siete semanas recibiendo orden del alcalde para que internase a veinte leguas de los exercitos despues de correr varios arzobispados y obispados el de Calahorra, de Burgos y de Valladolid, sin poder conseguir en ninguno la licencia de celebrar la misa, paso a esta corte en donde vive cinco meses hace ; que en este tiempo ha gastado la mayor parte de su dinero, por no decir todo y que le poco que le queda le necesita para vestirse. En estas circunstancias el exponente no pudiendo Ômantenerse con la sola limosna de la misa se ve precisado a suplicar a Su Eminencia que le de algun socorro »*

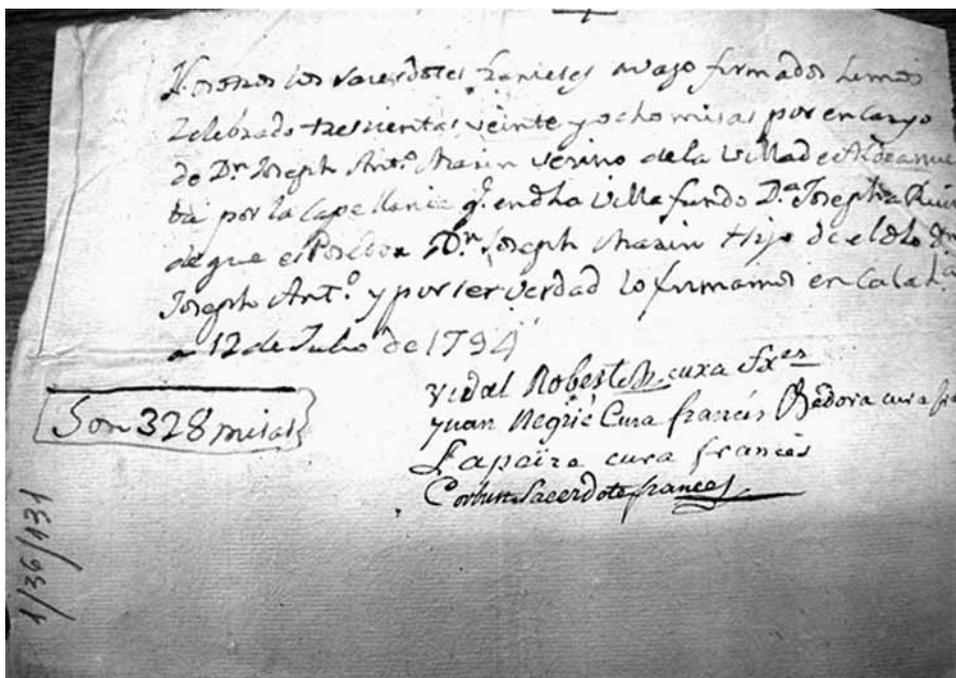
Le bon de paiement ci-dessous provient des archives de la cathédrale de Calahorra¹⁵. Il concerne trois cent vingt-huit messes célébrées par cinq prêtres français d'origine inconnue.

Quant au droit de confession, il est assez largement accordé aux prêtres pour confesser leurs compatriotes ayant émigré en Espagne.

Dans la lettre précédemment citée du vicaire général Etcheverry, il confirme la qualité de l'accueil : « *Les Français doivent beaucoup remercier pour l'heureux et charitable accueil qu'ils ont trouvé chez les Espagnols. Moi-même, en tant qu'un des premiers émigrés, je vous exposerai les faveurs extraordinaires que nous avons reçues de l'illustre prélat de Pampelune et sa bonté à notre égard.*

14. Archivo Diocesano General de Toledo (en adelante ADGT). Legajo 7, exp. 1-15

15. ADC, sign. 1/36/131



Recibo para 328 misas. (ADCC, sig. 1/36/131)

En mars dernier, j'ai amené avec moi à Pampelune 6 diacres et 2 sous-diacres des évêchés de Bayonne, Dax et Oloron. Nous avons tous été reçus par M. l'évêque de Pampelune avec une démonstration d'affection. Il a ordonné sans difficulté 6 prêtres et 2 diacres. Il m'a chargé de dire à notre évêque (de Bayonne) que si les événements l'empêchaient d'exercer son ministère dans son diocèse, il pouvait venir dans le premier village d'Espagne. »

Cette solidarité envers les émigrés français existe dans d'autres pays. Ainsi, en Angleterre, comme le raconte Theiner, un des historiens les mieux documentés grâce à sa connaissance des Archives Vaticanes, citant une lettre de l'abbé de Barruel au cardinal de Zelada, secrétaire d'Etat à Rome, datée du 26 septembre 1792¹⁶ depuis Londres: *Ce qu'il faudrait faire retentir dans toutes les nouvelles publiques, c'est la générosité, l'humanité, avec laquelle la nation anglaise accueille tant de prêtres exilés. »*

16. Op.cit. Theiner, A., tome I p. 366-368

Position du gouvernement espagnol

L'Espagne recevant sur un laps de temps court deux vagues importantes¹⁷ d'émigrés français, se doit de prendre des mesures de contrôle.

Le roi d'Espagne, Charles IV, cousin de Louis XVI, est favorable à l'accueil sur ses terres des ecclésiastiques qui ont refusé un quelconque droit de regard du pouvoir temporel sur leurs activités spirituelles. Le gouvernement réel de l'Espagne se trouve entre les mains du premier ministre Godoy et de ses protégés, tous plus sensibles que le Roi à la philosophie des Lumières et se méfiant du gallicanisme du clergé français. Il existe également, dans les milieux gouvernementaux, une certaine crainte que des éléments jacobins se soient mélangés aux prêtres émigrés.

Les premières mesures du roi Charles IV sont d'ordre général. Elles ne s'adressent pas spécifiquement aux ecclésiastiques français. Le premier décret royal (Real Cedula) est daté du 20 juillet 1791¹⁸. Il est adressé aux justices locales, leur demandant d'enregistrer les étrangers résidant dans le Royaume d'Espagne. Le second, émis quatre mois plus tard, le 29 novembre 1791¹⁹, est plus impératif. Il demande qu'au cours des deux premiers mois de chaque année on tienne à jour l'enregistrement des étrangers.

La troisième Real²⁰ Cedula, du 2 novembre 1792, concerne directement les ecclésiastiques français entrant et séjournant en Espagne. Ce document de onze pages et dix-huit articles, ne doit pas être considéré comme un rejet des émigrés, mais simplement comme un contrôle dans l'intérêt de la population espagnole.

Art. 6: Les capitaines généraux, en accord avec les archevêques et évêques répartiront les ecclésiastiques français dans les différents villages du diocèses.

Art. 7: La Cour et les capitales provinciales sont exclues des lieux de résidence de ces ecclésiastiques.

Art. 9: Après s'être assuré de leur qualité d'ecclésiastiques et de catholiques, les émigrés seront placés par les évêques espagnols dans les couvents.

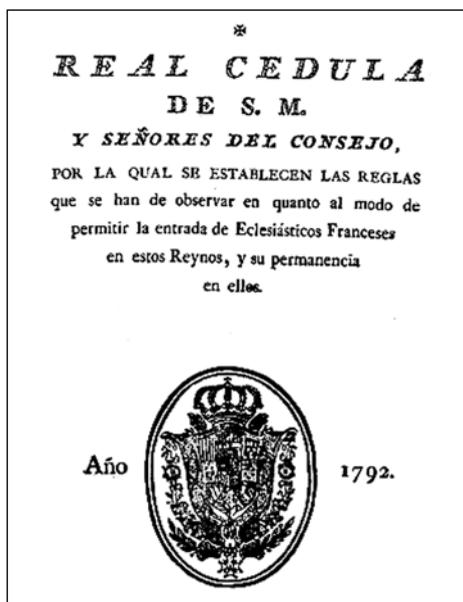
Art. 10: Ils n'auront pas le droit de confesser, ni de prêcher.

17. Op. cit. Delbrel, J.

18. Archivo Histórico Nacional (España) (en adelante AHN). Sección Diversos, Reales Cédulas N981

19. AHN. Sección Diversos. Reales Cédulas N998

20. AHN. Sección Diversos. Reales Cédulas N1031



Real Cédula

Art. 15: Les évêques, les capitaines généraux, veilleront à ce que les ecclésiastiques se tiennent à plus de vingt lieues de la frontière et ne soient pas trop concentrés dans certaines villes.

Art. 18: Les capitaines généraux remettront au Conseil de Castille, tous les quinze jours, la liste exacte et précise des ecclésiastiques français se trouvant dans les villes et villages de leur juridiction.

On constatera, plus avant dans le texte, qu'avec le temps certains articles ne seront pas respectés, les articles 7 et 10 notamment.

Dans son numéro du 5 mai 1791²¹, le Moniteur Universel, à la rubrique article politique Espagne, annonce « *On ne permet point aux émigrants français de rester sur la frontière, on ne continue à recevoir que ceux qui sont connus et on ne souffre pas qu'ils soient en trop grand nombre dans un même endroit* ». L'information n'est pas inexacte, mais tronquée, car il s'agit non point de la frontière, mais d'une distance de vingt lieues en deçà de la dite frontière. Quant à la phrase « *recevoir que ceux qui sont connus* » il s'agit d'une contre-vérité destinée à restreindre l'émigration.

21. Gazette Nationale ou le Moniteur universel, 1791, n° 125, du jeudi 5 mai « *Seconde Année de la Liberté* »

Le sort des prêtres et moines français présents sur le territoire espagnol doit grandement préoccuper le gouvernement du roi Charles IV, car il fait parvenir, le 12 février 1793, une nouvelle ordonnance aux capitaines généraux et aux évêques, insistant sur la nécessité d'envoyer régulièrement les listes des ecclésiastiques, ainsi que sur leur présence dans les couvents.

A cette date la mort de Louis XVI, le 21 janvier, est connue à Madrid, ce qui explique sans doute ce durcissement.

Aux Archives Diocésaines de Pampelune, une lettre du 18 janvier 1793, et adressée par l'évêque lui-même à Son Excellence le comte de la Cañada, gouverneur, donne des informations chiffrées sur les ecclésiastiques présents dans son diocèse, répondant ainsi à la Cedula Real du 2 novembre 1792: « *Des cinq évêques français résidant à Pampelune en 1792, il n'en reste que deux.* » Nous avons vu précédemment, dans la lettre de l'abbé Etcheverry, les noms de ces cinq évêques.

« *Il y a, à ce jour, dans différents villages de Navarre et de Guipuzcoa (diocèse de Pampelune) trois cent soixante membres du clergé français, presque tous du clergé séculier. Parmi eux, quarante curés placés dans cinq monastères situés entre neuf et dix lieues de Pampelune* ».

L'évêque expose, ensuite, qu'il ne peut respecter l'article 15 de la Cedula Real concernant la distance minimum entre la frontière et le lieu de résidence car dit-il, « *il n'y a aucun village qui, dans le diocèse, soit distant de plus de vingt lieues de la frontière. Les trois couvents de Los Arcos, Peralta et Valtierra, à moins de vingt lieues eux aussi, ne peuvent recevoir trois cent vingt ecclésiastiques* ».

L'évêque de Pampelune, sans doute préoccupé de ne pas respecter la Cedula Real, envoie une seconde lettre, le 1er février, au Tribunal Suprême, donnant les mêmes informations que dans la précédente.

L'émigration de l'évêque de Bayonne

Les documents d'archives sont nombreux concernant le premier émigré, par le rang, Mgr de Pavée de Villevieille et sa vie est connue²². Il émigre en mars 1791 et réside au couvent d'Urdax²³. Fin mai, il revient à Bayonne, à sa résidence de

22. Op. cit. LEBOURLEUX, A.

23. Village frontalier espagnol, en face du village français d'Ainhoa

Marracq, pour distribuer le bref du Pape du 13 avril «*condamnant le serment comme sacrilège et parjure* » et aussi pour procéder à des ordinations.

Sous les pressions populaires, Mgr de Villevieille est contraint de quitter sa propriété de Marracq le 10 juin et revient à Urdax .

Dans une lettre olographe, en espagnol, datée d'Urdax le 10 juin 1791, Mgr de Pavée de Villevieille s'adresse à l'évêque de Pampelune. Il écrit qu'il est privé de tous ses biens, qu'il espère pouvoir se retirer dans un village de son diocèse mais que la persécution dont il a souffert à Bayonne, du 6 au 8 juin, l'oblige à se réfugier dans ce couvent d'Urdax où il réside actuellement.

Dans sa lettre²⁴, il informe l'évêque de Pampelune qu'il va essayer de gouverner son diocèse depuis Urdax et qu'il espère que son correspondant y consentira, car lui-même, dans des circonstances semblables, n'aurait pas hésité à l'autoriser. Le 18 juin, l'évêque de Pampelune lui répond et affirme « *en ce qui me concerne, Votre Excellence peut être certaine que je ferai tout mon possible pour assurer votre sécurité, mais que mes moyens sont limités.* »

Moins d'un mois après cette réponse, Mgr Pavée de Villevieille écrit, le 14 mai 1792, au cardinal Lorenzana²⁵. Ce sera la première d'une série de sept lettres conservées aux Archives Diocésaines de Tolède. En voici les principaux passages, représentatifs de son caractère et de son histoire:

« *Me estenderia demasiado y molesteria a V. Ema. si hubiera de referir todas mis desgracias ; solo hace presente que desde el punto de la revolucion de Francia, me negaron todas las rentas de mi obispado, y que en aquella epoca no solo me hallaba sin facultades algunas, sino con atrasos a causa de los gastos que necesariamente originaba el proyecto que estaba poniendo en egecucion de establecer en la capital el Seminario Conciliar, y por consiguiente mi retirada a Espana no solo fué a pie, por las circunstancias que ocurrierron sino tambien sin caudal alguno ; pero gracias a nro buen Dias, y a la caridad de este Illmo prelado nada me ha faltado..* »

Dans cette même lettre, Mgr Pavée de Villevieille raconte comment il est logé, avec l'un de ses vicaires généraux et un de ses domestiques, au couvent des Pères Mercenaires de Pampelune où il est traité avec une grande générosité, qu'il n'oubliera jamais. Il en profite pour louer la bonté et la piété de l'évêque de Pampelune qui a recueilli de si nombreuses religieuses françaises chassées de leurs couvents. L'évêque de Pampelune subvient à ses besoins, mais ne peut fournir les

24. Op. cit. *Revue de généalogie et histoire des familles*, n° spécial 2009

25. ADGT, legajo 5, n° 14

secours nécessaires pour le salaire de son unique domestique, le renouvellement de sa garde-robe et les frais de correspondance avec ses fidèles diocésains. Il veut aller informer ses fidèles à Bayonne du dernier bref papal et le commenter avec eux.

Un mois plus tard, on apprend que l'évêque de Pampelune lui a fait parvenir, de la part du cardinal de Tolède, six mille réaux. Puis que Pavée avait l'intention de se rendre dans l'évêché de Plasencia, mais qu'il n'ira pas, car cet évêque lui est hostile.

L'évêque écrit beaucoup, nombreux sont ses confrères espagnols à recevoir ses demandes ou ses recommandations. Aux Archives Diocésaines de Calahorra²⁶ se trouvent deux lettres des 16 et 21 septembre 1792. Dans la première il confie aux bons soins de Mgr Francisco-Mateo Aguiriano y Gomez, évêque de Calahorra, Bernard Darrigol chanoine des Prémontrés et curé de Lahonce: « *No ignora V. illuma la persecucion que padece la iglesia de Francia ni el mal tratamiento que hacen a los sacerdotes en medio de nra desventura tenemos siquiera el refugio a este feliz Reyno en donde los SSres obispos se muestran tan caritativos y generosos. V Illma llevara a bien el que le encomiendo el contador desta Dn Bernardo Darrigol canonigo regular de los premontrinses y cura parroco de La Honce..* »

Dans une seconde lettre, il recommande deux prêtres du diocèse de Lescar.

-4 octobre 1792. En France, la situation politique s'est beaucoup dégradée, M. d'Alincourt, administrateur délégué par l'évêque de Bayonne, est obligé de céder à la force et à la violence en fuyant vers l'Espagne. Arrivé à Saint Sébastien, on lui a donné ordre de rentrer plus avant à l'intérieur de l'Espagne. Mgr de Villevieille sollicite pour son vicaire l'autorisation de résider à Tolosa, Hernani ou Oyarzun, afin qu'il ne soit pas trop éloigné de lui.

-12 novembre 1792. Réponse du cardinal Lorenzana à la lettre du 4 octobre. Mgr de Villevieille est envoyé au monastère de La Oliva²⁷, de l'ordre de Cister.

Pas de lettres pendant six mois, puis, le 16 mai 1793, nouvelle missive au cardinal. Depuis que l'évêque est dans ce monastère il n'a pas voulu déranger le cardinal, (donc aucune lettre ne s'est perdue entre octobre 1792 et mai 1793). Il y a un an, l'évêque de Plasencia a eu la bonté de lui remettre soixante mille réaux de vellòn, en lui assurant que le cardinal lui donnerait chaque année la même somme. Or, il n'a rien reçu. Il a des frais, il a l'an passé remis cet argent au père supérieur

26. ADC, sign. 6/70/22

27. Couvent situé près du village de Carcastillo, entre Pamplona et Tudela, à l'entrée nord du désert de Las Bardenas Reales à environ 120 km de la frontière française la plus proche, celle des Aldudes.

du monastère pour sa subsistance. Il supplie le cardinal de continuer à l'aider en lui remettant le même montant.

La lettre suivante est envoyée au cardinal par l'évêque de Pampelune, non datée, mais l'annotation en marge est du 11 août. L'évêque continue à subvenir aux besoins de Pavée de Villevieille, dans son monastère de La Oliva, sans que rien ne lui manque.

Dès le lendemain, l'évêque de Pampelune, sur ordre du cardinal, remet cent doublons à l'évêque français.

La dernière lettre connue de l'évêque de Bayonne date de septembre 1793, le jour est laissé en blanc. Elle est adressée au cardinal archevêque de Tolède. Pavée remercie de l'envoi des cent doublons.

Deux mois après avoir écrit cette lettre, l'évêque de Bayonne meurt à La Oliva, le 6 novembre.

L'abbé Daranatz²⁸ reprend un article du père Arizmendi concernant la dernière année de sa vie. Nous en extrayons le passage suivant:

« Le mois de novembre de cette année 1792 arriva dans ce monastère l'Illustrissime Seigneur Joseph Etienne Pavée, évêque de Bayonne, en France. Il y fut admis grâce à l'influence et à l'intervention de L'Ill^{me} Seigneur D. Estevan Roxas y Aguado, évêque de Pampelune, qui lui faisait une pension de six pesetas par jour pour son entretien . Seul son vicaire général (Etcheverry) et son valet de chambre (Breu), composaient son entourage. Il occupa la seconde des cellules de l'étage supérieur, celles qu'on appelait les cellules hautes. Il y mourut après un an de séjour, le 6 novembre 1793. »

Toutes ces lettres de l'évêque de Bayonne sont signées de sa main, mais il ne les a pas écrites lui-même, alors que les premières qu'il envoya à l'évêque de Pampelune depuis Urdax, voir en annexe, sont olographes. Il explique dans sa lettre du 20 juin 1791²⁹ ce recours à une tierce personne pour écrire son courrier:

« Je conserve la minute de cette lettre écrite de ma main que j'ay fait copier par un de mes domestiques qui peint infiniment mieux que moi pour vous en rendre la lecture plus facile »

28. DARANATZ, J.B. L'évêque de Bayonne exilé en Espagne

29. Archives Municipales de Bayonne (en adelante AMB) Fonds Poupel, sign. 8S112

L'émigration du clergé

Pour compléter les archives défaillantes des Basses Pyrénées, on pourra se reporter avec profit à l'ouvrage de Pierre Haristoy pour l'émigration du clergé bayonnais « *Les paroisses du Pays Basque sous la Révolution* » car, à la fin du XIX^e siècle, Haristoy a eu accès à des archives aujourd'hui disparues. Dans cet ouvrage, il conte l'histoire de chaque commune du diocèse et donne ensuite les noms d'un certain nombre de curés et vicaires en place en 1789, en précisant, quand il les connaît, le lieu et la date d'émigration.

Nous avons regroupé ces informations, dispersées dans les trois tomes de l'ouvrage, en deux listes, la première pour le Labourd et la Basse Navarre et la seconde pour Bayonne. Ces listes ne peuvent être considérées comme exhaustives, car le nombre de prêtres par commune peut être très important. Ainsi, par exemple, Haristoy sait qu'à Sare il y avait six à huit prêtres mais il n'en connaît que quatre. A Saint Jean de Luz, il en cite cinq, tout en indiquant qu'il y en a une dizaine de plus.

Dans cette recherche des membres du clergé du diocèse de Bayonne³⁰ le mémoire de maîtrise de Michel Carolo apporte des informations intéressantes bien que le sujet du mémoire soit différent de celui de cette étude. Carolo se réfère à la série Q des Archives Départementales, en donnant les patrimoines des prêtres avec leur paroisse et souvent leur fonction.

Dans les listes des curés et vicaires du diocèse de Bayonne en 1789, environ trois cent prêtres ont été recensés, et parmi eux cent quatre vingt dix huit ont émigré vers l'Espagne.

Tous les prêtres quittent leur paroisse précipitamment. Dans le meilleur des cas, ils ne peuvent emporter avec eux qu'un peu d'argent. Leurs biens propres sont des maisons, des terres, qui seront confisquées par la Nation. Ils vont dépendre très vite de la charité, comme on le verra dans leurs lettres. Il en est de même pour l'évêque de Bayonne qui, émigré, laissait en France des biens importants mais des dettes supérieures à leur valeur (op.cit.).

30. CAROLO, Michel. *Les biens des ennemis de la Révolution dans le département des Basses Pyrénées 1789-1799*

Cas particulier des prêtres jureurs

Les archives municipales de Bayonne conservent un registre³¹ des serments civiques prêtés par les ecclésiastiques de la ville, registre qui ne comprend qu'une quinzaine de pages, dont quelques-unes concernent des personnalités civiles. Voici les noms des ecclésiastiques qui prêtèrent serment à la Constitution Civile du clergé, selon la formule ci-dessous:

30 janvier 1791	Raymond Dolhaberriague	vicaire
	Evariste Granado	ci-devant ordre des Jacobins
	Joseph Candau	« « «
	Pierre Fondrouge	prêtre
	Etcheverry	aumônier du château Neuf
20 mai 1791	Jacques Garra Salagoïty	Prêtre correspondant des Academies des sciences de Toulouse, Bordeaux et de la Marine, aumônier de la Garde
5 août 1791	Jacques Busquet	ci-devant ordre des Augustins
27 janvier 1792	Bertrand Ginet	ci-devant ordre des Cordeliers
16 mars 1792	Jean Mendiboure	vicaire
9 juin 1792	Jean Baptiste Lambert	vicaire

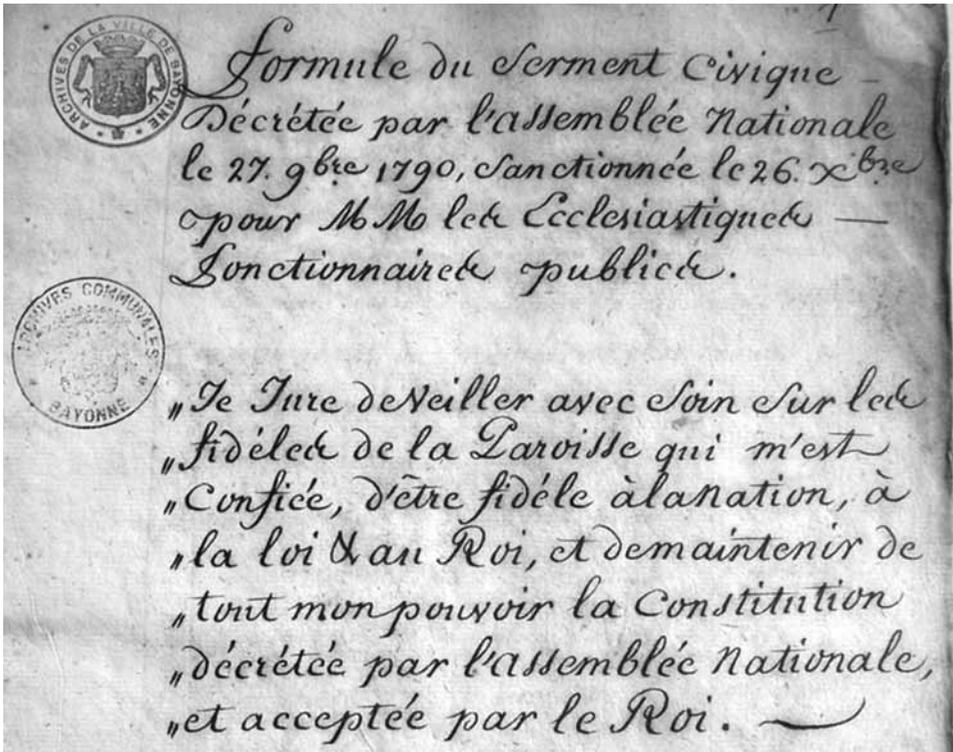
Chaque acte est signé soit par le maire, soit par plusieurs conseillers municipaux.

Les archives espagnoles

Les archives espagnoles consultées sont, par ordre chronologique: Archivo Diocesano de Pamplona, Archivo Historico Nacional de Madrid, Archivo General Diocesano de Toledo, et enfin Archivo Catedralicio y Diocesano de Calahorra, celles de Tolède et de Calahorra étant, et de très loin, les plus riches.

Enfin certains ouvrages de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle ont donné accès à des archives aujourd'hui perdues.

31. AMB, sign. 5P22



Juramento de fidelidad a la Nación (AMB 5 P 22)

Archives du diocèse de Pampelune

Un état, non daté, concerne le couvent de Los Arcos³². Ce couvent existe toujours dans la petite ville de Los Arcos. Il n'abrite plus de communauté religieuse depuis cinq ans. Il est fermé mais entretenu en bon état par la mairie.

Construit en 1648 par les pères Capucins, il s'appelle alors le couvent de Saint François. Il reste des traces de la Révolution française et des ecclésiastiques français qui trouvèrent asile dans ce couvent. Une plaque murale³³ rappelle qu'un prêtre français, André Hubert Fournet, est resté au village où il a été le cofondateur de la congrégation des Filles de la Croix.

32. Village de Navarre, entre Logroño et Estella

33. PASTOR ABÁIGAR, V. y FELONES MORRÁN, R. *Los Arcos*.

Noms des prêtres du diocèse de Bayonne regroupés à los Arcos

Miguel Harizmendy	curé de Saint Jean de Luz
Joseph, Vincent de Teillary y More	curé de Sare
Lorenzo Lapitz	vicaire de Sare
Miguel Bordaguibel	vicaire de Sare
Francisco Lehetchipi y Etcheverry	ancien curé de Sare
Emmanuel Lartigue	curé de La Bastide
Jean Nogues ancien	curé de la Bastide



Los arcos

Dans sa lettre du 18 janvier 1793, déjà citée, l'évêque de Pampelune répertorie trois cent soixante ecclésiastiques français, se trouvant dans son diocèse.

Parmi les nombreux ouvrages consacrés à l'émigration du clergé sous la révolution, on réservera une place particulière au R. P. Augustin Theiner³⁴. Il a, grâce aux archives du Vatican, cité dans son tome 2 trois cent cinq lettres d'évêques français émigrés, malheureusement peu viennent d'Espagne, aucune ne provient de l'évêque de Bayonne. D'autres évêques français émigrés en Espagne ont laissé quelques écrits qui ne concernent pas le sujet de cette étude mais qui donnent cependant des informations utiles à la connaissance de la vie des émigrés.

L'évêque de la Rochelle écrit, depuis Pampelune, au Nonce Apostolique en Espagne, le 27 avril 1792, puis le 3 septembre, pour l'informer que des prêtres de son diocèse sont répartis entre Estella et Pamplona, puis le 22 octobre, pour signaler qu'une partie du diocèse de Saintes est réfugié à Bilbao.

Le 14 février 1799, l'évêque de Tarbes est au couvent des Franciscains de Lugo.

Dans ce même ouvrage du Père Theiner, une lettre du 22 septembre 1792, envoyée depuis Bilbao par l'abbé de Verdier, prêtre français (sans autre précision) au Nonce, informe que cinq cents prêtres français sont réfugiés dans cette ville³⁵. Les nombreuses lettres de plaintes de l'évêque de Calahorra concernant cette forte concentration dans Bilbao confirment les dires de l'abbé Verdier. A la fin du XVIII^e siècle, Bilbao est une petite ville qui n'a pas, et de très loin, la population qu'on lui connaît aujourd'hui.

L'évêque de Pampelune, Mgr. Esteban Antonio Rorras³⁶, répond au cardinal Lorenzana le 21 septembre 1792: « *Los emigrantes eclesiasticos de Francia se multiplican sobre sus cabellos, solamente de San Sebastian he tenido dos avisos cada uno de a doscientos desembarcados, de Urdax de noventa, y de otros lugares fronterizos a proporcion. No se que hacerme con ellos: Dios proveera. De limosnas remitidas por los senores Arzobispos de mia peninsula corren noticias, y aun andan papeletas de crecidas cantidades, asi sera pero a mi noticia cierta hasta aora no ha llegado mas que las hechas por V.E. y las partes que me ha dirigido de los Sres de Sevilla y Cordoba, y la oferta generosa de recibir en su pbispado, que no dudo cumpla el Illo de Siguenza* »

34. Op. cit., THEINER, A.

35. Op. cit. CONTRASTI, J.

36. ADGT, leg. 5

Ainsi, le diocèse de Pampelune reçoit, pour la cote ouest des Pyrénées, un flux considérable d'émigrants et les évêques espagnols, à de rares exceptions près, ne fournissent aucune aide économique pour subvenir à leurs besoins.

Archivo Histórico Nacional

L'Archivo Historico Nacional de Madrid nous a réservé, pour la première fois depuis que nous le consultons, une grande déception. En effet, il arrive très rarement que des Archives Nationales égarent un dossier, cela est pourtant arrivé à Madrid.

Dans le « *Clergé Français exilé en Espagne* » Contrasty écrit qu'il a retrouvé à l'Archivo Historico Nacional de Madrid, sous la rubrique *Consejo Extraordinario de Castilla de 1793*, une liasse n° 32 comportant des listes nominatives des prêtres français émigrés, classées par leur diocèse d'origine et leur diocèse d'hébergement. En 2009, les recherches sur place ont d'abord permis de constater que cette liasse a changé de référence pour devenir le numéro 6347, puis qu'elle a disparu. Sur la liasse immédiatement antérieure, la 6346, une note indique « *El legajo 6347 falta, vease legajos 17.792, 93,94.* »

Ces trois dernières liasses ont leur utilité car elles contiennent des lettres de prêtres qui, une nouvelle fois, n'indiquent ni leur diocèse d'origine ni leur paroisse, datées des années 1798 et 1799. Ce sont toutes des demandes de dérogation à la Real Cedula du 23 mars 1798³⁷. A cette époque la guerre entre la France et l'Espagne est terminée depuis trois ans et les deux pays sont alliés contre l'Angleterre.

Le décret insiste d'abord sur: « *La notoria importancia de conservar sin la menor alteracion la amistad, alianza y buena armonia que felizmente subsiste entre las dos potencias de Espana y Francia, unidas con los lazos de su interes reciproco y comun, exige que los ciudadanos Franceses encuentren en misdominios quietud, proteccion y buena acogida. Pero muchos Emigrados de la misma Nacion, a quienes se concedio la hospitalidad en estos misReynos, de ningun modohan correspondido a mis esperanzas, si que antes bien han buscado todas las ocasiones de turbar la tranquilidad manifestando abiertamente su encono contra los ciudadanos Franceses, y contra el gobierno de su Nacion, y aun han procurado indisponer con ellos a mis amados vasallos inflamando sus*

37. AHN. Sección Diversos, reales cédulas, leg. 1203

animos con motivo de las ocurrencias actuales, sin que hayan bastado para contenerlos las providencias que hasta ahora he tomado ; deseando pues como es justo cortar de raiz un mal tan pernicioso y prevenir sus funestas conseqüencias , es mi real voluntad que todos los Emigrados Franceses salgan de mis dominios quanto antes possible ; y para no negarles enteramente la hospitalidad que hasta ahorase les he dado en consideracion a su miseria, permitireque pasen los que quieren a la isla de Mallorca donde podran recibir los auxilios de sus amigos o parientes

Manifestement rédigé à la demande du Directoire, ce décret prétend éloigner de la frontière française de possibles perturbateurs. Les relations de force entre la France et l'Espagne sont telles à cette époque, que cette dernière ne peut s'opposer au souhait de la France et doit rédiger ce décret royal.

Une phrase à la fin concernant le voyage vient adoucir la dureté de ce nouvel exil: « *Que como puede oocurrir que algunos Emigrados se hallen enfermos, y otros en el camino se imposibiliten de continuarle por igual razon, se entienda la salida de aquellos, y el termino desde que se hallen en disposicion de emprender el viaje, y que con respecto a estos, cuiden las Justiciasde poner una atestacion en el mismo pasaporte, sin que de estas providencias de humanidad se haga algun abuso* »

Elle servira de prétexte à de nombreux ecclésiastiques qui, arguant de leur âge et de leurs infirmités, qu'ils font d'ailleurs certifier par des médecins, disent ne pouvoir se déplacer par quelque moyen que ce soit. Il est clair qu'ils sont satisfaits de l'accueil qui leur a été fait et ne souhaitent pas changer de résidence

La disparition de la liasse 32, consultée par Contrasty il y a plus d'un siècle, est une perte irréparable qui nous oblige à nous reporter à son seul travail. Selon les documents qu'il a pu consulter, au tout début du XX^e siècle, à l'Archivo Historico de Madrid, il y aurait eu, en avril 1793: **6.322 prêtres français réfugiés en Espagne**, dont: 5.888 du clergé séculier, 434 du clergé régulier. Ces prêtres étant répartis dans les cinquante huit diocèses que comptait alors l'Espagne. Les évêchés qui ont reçu le plus grand nombre d'ecclésiastiques sont:

Calahorra	1.477	dont	1.387	séculiers
Valence	618	dont	593	«
Pampelune	360	tous		«
Saragosse	315	dont	264	«

Les cinquante-quatre autres diocèses espagnols reçoivent de vingt à deux cent soixante ecclésiastiques au maximum. Les évêchés de Calahorra et Pampelune sont les deux plus proches du S. O. de la France, les plus aptes à accueillir les émigrés du diocèse de Bayonne.

Les relevés faits à partir de l'ouvrage de Contrasty sur ces deux diocèses donnent des informations quantitatives car, sauf à de très rares exceptions, Contrasty ne donne pas les noms des prêtres qu'il a localisés, simplement leur nombre et leur diocèse d'origine.

Archivo Catedralicio y Diocesano de Calahorra

Diocèse immense, il comprend les provinces de Biscaye, Alava, toute la Rioja. Son siège est fortement excentré par rapport à la ville la plus au Nord, Bilbao, ceci explique sans doute la raison des longs et fréquents séjours de l'évêque à Logroño.



Plan extrait de « La diocesis de Calahorra y La Calzada en el siglo XIII » par Pablo Diaz Bodegas, éditée par : Obispado de Calahorra y La Calzada. Logroño.

En raison de sa grande surface et de sa proximité de la frontière française, ce diocèse est celui qui a reçu le plus grand nombre d'ecclésiastiques français, près du quart du total, mille quatre cent soixante-dix-sept sur six mille trois cent vingt-deux.

Le second diocèse d'accueil, Valence, n'a reçu que dix pour cent du total et Pampelune cinq pour cent, mais ce dernier était quasiment interdit de séjour par les décrets royaux.

On comprend que, dans ces conditions, l'évêque de Calahorra, don Francisco-Mateo Aguiriano y Gomez se plaint, dans plusieurs lettres, du nombre de prêtres résidant dans son diocèse et du flux d'émigrants sans cesse croissant. Dans une lettre du 21 février 1793³⁸ il rappelle qu'il a été en contact avec l'archevêque de Burgos, avec l'évêque d'Osma, pour savoir s'ils pourraient accueillir, dans leurs diocèses respectifs, un certain nombre de prêtres émigrés. Tous ont répondu qu'ils étaient surchargés et qu'ils ne pouvaient en recevoir aucun. Alors, pour soulager la lourde charge qui pèse sur les villes comme Calahorra, Logroño, Bilbao, il donne l'ordre que les prêtres français quittent ces villes pour être dirigés vers des villages plus petits de la périphérie.

On retrouve là, la constatation désabusée faite par l'évêque de Pampelune le 21 septembre 1792. A cette date, les évêques espagnols du centre, du sud et de l'ouest de l'Espagne ne se sentent pas solidaires des évêchés frontaliers. Il faudra toute la persuasion et l'autorité du Primat d'Espagne, le cardinal Lorenzana, pour que tous les évêques acceptent de participer à l'effort financier d'aide aux émigrés.

Il y a, quand l'évêque de Calahorra écrit, le 21 février 1793 « *720 clerigos franceses que habitan en Bilbao contemplo quasi imposible su subsistencia y que asi estos, como los demas residentes en esta mi Diocesisse veran en la maior miseria, sino se providencia salgan muchos para otros obispados donde los pueda sustentar .* »

Aucune solution ne se présentant pour réduire le nombre des prêtres dans le diocèse de Calahorra, l'évêque souhaite obtenir du cardinal de Tolède qu'il ne permette plus l'entrée de prêtres français dans ce Royaume³⁹. Il y a dit-il, dans son diocèse, cinq à six fois plus d'émigrés que dans ceux de l'intérieur du Royaume. Dans une autre lettre, classée dans la même liasse, il confirme qu'il y a, en 1793, mille quatre cent soixante-dix-sept émigrés dans son diocèse, dont quatre-vingt-dix sont des prêtres réguliers.

38. ADC, sign. 6/70/19

39. ADC, sign. 1/122/169

Ce sont là, au chiffre près, les valeurs indiquées par Contrasty dans son livre cité précédemment.

Juan Antonio Llorente, chanoine de la cathédrale de Calahorra, l'un des intellectuels influents de cette époque, a fait l'objet d'une bibliographie⁴⁰ exhaustive. Il écrit, le 4 décembre 1792, au cardinal de Tolède⁴¹: « *Que habiendose refugiado a este obispado mas de dos mil sacerdotes franceses catolicos de resulta del Cisma de Francia, han sido destinados ciento a esta ciudad, casi todos parrocos o tenientes de los obispados de Poitiers, Angoulême, Limoges, Sent (Saintes), Rochela y Eqs (Aix) ; quienes privados de sus rentas se ven en la mas extrema necesidad.*

La causa de religion por que padecen destierro, pobreza, ausencia y otras penas, las enfermedades sobrevenidas a algunos por la fatiga de viaje largo hecho a pie, y la conducta exemplar con que nos edifican casi todos, son capaces de excitar la compasion de todo corazon cristiano ; pero para colmo de la desgracia es este un pueblo corto, pobre, todo de agricultura, sin industria, comercio ni mayorazgos pingues: aun el numero de misas es limitado y tenue su estipendio.

La casualidad de saber yo el idioma frances, e ignorarse por aquellos el castellano me constituyo en la precision de ser aposentador y procurador de los emigrados, depositario y distribuidor de las limosnas que se les hacen ; por lo que me veo habilitado a pedir las para su manutencion.

Se me van apurando los medios de sostener a tanto infeliz y recelo que su permanencia en esta ciudad dure todavia por largo tiempo creciendo cada dia las necesidades.

Atribuyo a providencia de Dios haverme acordado en tales circunstancias no solo de haber conocido personalmente la bondad de V. Ema en Madrid, sino de haber entendido notoriamente el gran fondo de caridad que hay en el compasibo corazon de V. Ema ; y no menos de tener presente el exemplo de San Pablo que en ciertas ocasiones aplico a las limosnas de una provincia a los pobres de otra por ser mas urgente la necesidad ».

Ces archives diocésaines sont certainement les mieux répertoriées parmi celles que nous avons consultées en Espagne. On y trouve des listes de prêtres émigrés français qui mentionnent l'origine du prêtre, donnant souvent sa date de naissance, quelquefois ses parents, toujours la fonction exercée dans le diocèse de Bayonne et son lieu, ainsi que le nom de la ville d'Espagne l'hébergeant⁴².

40. LAMA, Enrique de la. *J.A. Llorente: un ideal de burguesia*

41. ADGT, leg. 6

42. Voir pièces jointes n°2 et 3

Ces différentes listes, analysées, regroupées, rapprochées les unes des autres, donnent corps à un tableau par villes et villages dans lequel sont indiqués sur trois colonnes:

- le nombre de prêtres selon les archives de Calahorra.
- les valeurs données par Contrasty.
- la différence entre les deux.

Entre les deux premières estimations, il existe des différences aisément justifiables. Il faut se souvenir que les exilés se déplaçaient souvent, et qu'un recensement est une image à un instant donné. Les valeurs indiquées par Contrasty, grâce aux archives perdues de Madrid, ne sont pas datées et, en conséquence, ne peuvent être comparées aux listes des archives de Calahorra qui le sont.

Les renseignements recherchés, concernant les prêtres bayonnais émigrés, ne peuvent provenir des ouvrages existants, quelle que soit leur qualité, il convient de se reporter aux archives elles-mêmes et ce seront celles de Tolède et de Calahorra qui méritent, on doit insister sur ce point, une attention particulière.

Le total des prêtres bayonnais résidant dans le diocèse de Calahorra est de cinquante, valeur élevée. Ce diocèse reçoit vingt-cinq pour cent du nombre total de prêtres bayonnais ayant émigré en Espagne.

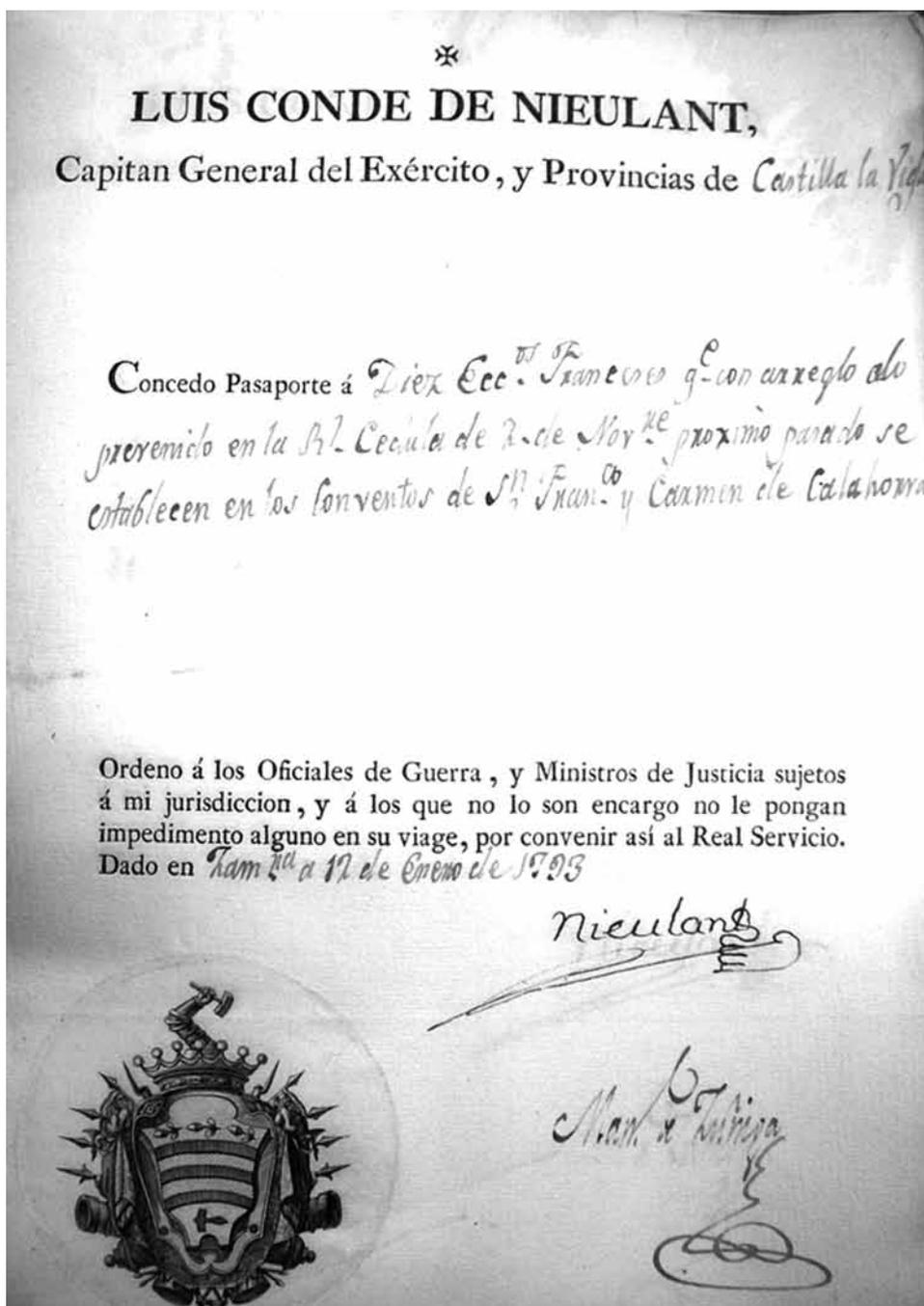
Le tableau comparatif est complété par une liste nominative avec indication de la paroisse d'origine des prêtres. Dans certains cas, assez rares, il a été possible d'établir une notice biographique.

Les prêtres français ne sont pas restés dans la même ville ou village pendant toute la durée de leur exil, ils ont du déménager, sur ordre, quelquefois dans l'urgence, en fonction de l'avancée sur le terrain des troupes françaises. Beaucoup de leurs lettres décrivent ces voyages harassants et s'en plaignent souvent.

Quand ils changent de province, ils doivent avoir un passeport, mais leur nombre est si considérable et l'urgence, voire la panique telles, que l'autorité civile donne un passeport pour plusieurs sans même spécifier les noms des personnes

Le document ci-dessous n'est pas exceptionnel.

L'ouvrage de Contrasty (op. cit.) fournit, pour quelques diocèses, un nombre de prêtres bayonnais ainsi:



PASAPORTE A.D.C. 6/70/31

Dans le diocèse Pampelune

L'évêque de Pampelune ayant écrit, le 18 janvier 1793, qu'il ne pouvait loger les trois cent vingt ecclésiastiques restant⁴³ à moins de vingt lieues de la frontière, le Conseil de Castille donne ordre de les envoyer à l'archevêque de Tolède qui les répartira dans d'autres diocèses.

Dans le diocèse de Tudela

2 de Bayonne chez les Carmes Déchaussés de Tudela; 2 de Bayonne à Saint Dominique.

Maruri 7 Capucins de Bayonne à Maruri.

Tableau comparatif entre les informations de Contrasty et les archives de Calahorra			
VILLE	CONTRASTY	ARCHIVES	DIFFÉRENCE
Arnedo	4		-4
Arroiabe		2	+2
Askoïtia		1	+1
Cuzcurrita	2	4	+2
Durango		1	+1
Eibar	1	1	0
Elciego	1		-1
Haro	1	2	+1
Laguardia		1	+1
Logrono	3	8	+5
Mondragon		1	+1
Muro		6	+6
Olite		1	+1
Puente la Reina		1	+1
La Puebla de Argazon	1	1	0
Salvatierra		1	+1
St Domingo de la Calzada	1	3	+2
Vergara	1	10	+9
Vicuna	2		-2
Vitoria		6	+6
Total	17	50	+33

43. Il y eut au total 360 prêtres, 40 allèrent dans les couvents de Los Arcos, Peralta et Valtierra. A los Arcos, il y eut 7 prêtres du diocèse de Bayonne (voir page 14).

Dans d'autres diocèses:

- 2 à Almodovar (Ciudad Real), à Cordoba il y en a, mais on ne sait combien.

A Ségovie 1 curé de Bayonne, à Santander 2 franciscains de Bayonne: François Bayssette et Jean Dupuy, enfin, ce qui est inattendu en raison de l'interdiction de séjour dans la capitale, 2 prêtres de Bayonne à Madrid .

Après recouplement entre les archives de Tolède et de Calahorra, on trouve:

Diocèse de Pampelune	19	ecclésiastiques bayonnais
Dans le diocèse de Calahorra	50	« «
Dans celui de Tudela	11	
Dans celui de Madrid	17	
Dans les autres diocèses	7	

Soit un total de cent trois ecclésiastiques du diocèse de Bayonne qui ont pu être localisés. Le total des ecclésiastiques émigrés a été estimé à deux cent quatre. On ne connaîtrait le lieu d'hébergement en Espagne que de cinquante pour-cent d'entre eux.

Les renseignements recherchés, concernant les prêtres bayonnais émigrés, ne peuvent provenir des ouvrages existants, quelle que soit leur qualité, il convient de se reporter aux archives elles-mêmes et ce seront celles de Tolède et de Calahorra qui méritent, on doit insister sur ce point, une attention particulière.



Evêché de Calahorra

Date inconnue

Portraits de Mgr F. M. Aguiriano y Gomez.



Collège Sainte Thérèse

Logroño 1819

Le portrait de droite, conservé au palais épiscopal, a peut-être été peint lors de l'arrivée de Mgr Aguiriano à Calahorra en mai 1790.

On peut lire, difficilement, dans le médaillon du tableau peint à Logroño en 1819 par Doña Fidele Roca: « *Evêque du diocèse de Calahorra et La Calzada. Prélat renommé pour ses grandes qualités et pour l'habileté et la prudence avec lesquelles il dirigea son diocèse pendant vingt-trois ans. Il mourut à Puerto Santa Maria le 29 septembre 1813, âgé de soixante et onze ans, victime de ses nombreux travaux, de ses peines et de ses voyages... extraordinaire patriotisme, amour du Roi, son zèle apostolique héroïque dans la défense des droits de l'Autel et du Trône.* »

N. du R. Pendant la guerre d'Indépendance (1808-1814) Mgr. Aguiriano quitta son siège épiscopal pour participer aux Cortes de Cadix.

Dans la biographie de J.A. Llorente, (op.cit.) il est écrit que l'évêque de Calahorra éprouvait une certaine réserve vis-à-vis de Rome, mais qu'elle n'était pas due à un jansénisme déraisonnable.

Archivo Diocesano General de Toledo

Le cardinal Lorenzana (°1722 Léon- +1804 Tolède), évêque de Plasencia à 43 ans, archevêque de Mexico à 44 ans, est nommé archevêque de Tolède en 1772, puis créé cardinal dix-sept ans plus tard. Connu pour son immense charité envers les défavorisés, il s'intéresse aux problèmes sociaux et participe financièrement aux recherches pour l'amélioration de l'instrument de travail, principalement dans l'agriculture et dans l'industrie textile. Il montre vis-à-vis des prêtres émigrés français une charité sans bornes, certains dirent même une prodigalité, engageant sans compter sa fortune personnelle. Il agit ainsi envers ses frères par bonté, par devoir et aussi par haine de l'idéologie révolutionnaire responsable des tristes conditions de vie des prêtres exilés.

Le 24 avril 1794⁴⁴, il répond à une lettre de l'évêque de Calahorra, désespéré de son impuissance, et il se montre très ferme sur l'accueil à réserver aux émigrés en Espagne: « *En satisfaccion a la carta de V.S. Y. del 17 del corriente en que me repite lo mismo que en sus antecedentes debo decirle que con arreglo a las ordenes Rs he recibido y recibire a todos los eclesiasticos franceses que vengan con las respectivas licencias y per-*

44. ADC, sign. 6/71/10



Portrait du cardinal se trouvant dans la salle capitulaire de la cathédrale de Tolède.

misos, pues aunque en mi antecedente escribi a V.S. Y. que el obispo de Orense recibiria a algunos de los que salgan de esa diocesi, veo que no me contesta V.S. Y. a este punto y para no dejar suspenso su animo le renuevo lo dho en mis anteriores de que emvie todos

los Eclesiasticos Franceses de Bilbao o de donde quiera , pues a todos acogere conforme a las ordenes Rs y Dios ira abriendo camino para el socorro de estos miserables ».

Le cardinal Lorenzana est Primat d'Espagne et Grand Inquisiteur. Sa position hiérarchique a permis la concentration, à Tolède, d'une très importante documentation classée sous la rubrique « *clerigos franceses*

Aux boîtes d'archives qui sont mises à notre disposition, numérotées de 1 à 14, viennent s'ajouter deux boîtes de la même rubrique suivies de « *sin clasificar* », dans lesquelles nous trouverons des documents de toutes époques, de moindre intérêt.

Les deux premières boîtes contiennent des listes nominatives des ecclésiastiques français, classées par diocèse d'accueil et par lieu d'hébergement à une date donnée. Ces documents auraient pu être d'une très grande utilité si la paroisse d'origine des ecclésiastiques avait été mentionnée, ce qui n'est généralement pas le cas. Il arrive, rarement, que le diocèse français soit indiqué, jamais la paroisse. Une autre difficulté, secondaire celle-la, vient de l'orthographe des noms propres, par exemple, Périgueux s'écrit souvent « *Perigot* ». Les boîtes suivantes contiennent des lettres d'ecclésiastiques de tous les diocèses de France, écrivant respectueusement au cardinal Lorenzana, dont la générosité et la bonté envers les prêtres français est bien connue, en sollicitant:

- une aide matérielle pour survivre, sous forme d'aumône ou de messes à servir,
- un changement de résidence
- après 1797-1798, l'autorisation de rentrer en France.

Ces dernières lettres, moins nombreuses que les demandes d'aide des années 1793 à 1795, sont toujours accompagnées de remerciements chaleureux au cardinal Lorenzana. Le dépouillement des boîtes d'archives a permis de trouver trente-trois membres du clergé séculier du diocèse de Bayonne connaissant ainsi, à une date donnée, leur lieu de résidence et leurs conditions de vie. Ces informations sont incluses dans les listes des curés et vicaires de l'évêché de Bayonne.

Certains ecclésiastiques, plus prolixes, ont laissé de nombreux témoignages écrits justifiant un chapitre spécial.

L'ordination des Français en Espagne

Au début de 1791, les évêques espagnols laissent, avec bienveillance, les évêques français résidant en Espagne ordonner de nouveaux prêtres. Un exemple de cette générosité est confirmé dans la lettre du vicaire de Bayonne, Etcheverry, déjà citée.

La Cedula Real du 2 novembre 1792, limite les pouvoirs des prêtres français et rappelle un principe du droit canon selon lequel un prêtre ne peut être ordonné que par l'évêque de son diocèse.

Plusieurs lettres, conservées aux Archives Diocésaines de Pampelune, montrent que l'évêque de Pampelune dut répondre négativement aux demandes françaises qui lui étaient adressées.

Le baron d'Uhart, lieutenant pour le Roi en Soule, écrit à l'évêque de Pampelune: « *Le sujet que j'ai l'honneur de vous recommander, ne voudrait pas l'être (ordonné) par celui-la (le nouvel évêque d'Oloron, jureur). M.M. les grands vicaires d'Oloron lui ont conseillé d'aller se faire ordonner en Espagne et lui ont donné en conséquence les dimissoires⁴⁵ les plus amples* »

L'évêque de Pampelune répondit: « *Me causa mucho dolor el considerar la afliccion en que Ud se halla viendo que el ordenando de qn me habla no puede ser promovido al sagrado orden de Diacono pr su legitimo obispo y si sube de pinto mi sentimto por no poderle dar alivio alguno en esta parte pes aunque lo deseo y quisiera complacer a Uds en un todo, en las actuales circunstancias no tengo arbitrio ni libertad para condescender con lo que me pide en su apreciable carta* »

Après la fin de la Convention, lorsque le Directoire, gouvernement plus modéré que son prédécesseur, vint au pouvoir, les évêques français réfugiés en Espagne écrivent, le 22 juin 1796, à la Sainteté Pie VI, proposant une solution pour ordonner de nouveaux prêtres afin de reconstituer l'encadrement catholique en France⁴⁶. Après avoir exposé la situation dramatique du clergé en France, les évêques « *ont pensé que le parti le plus avantageux dans ces circonstances serait d'ordonner de nouveaux sujets se destinant depuis longtemps à l'état ecclésiastique* ». Ils rappellent les difficultés présentées par les évêques espagnols pour faire ces ordinations et notamment deux bulles papales, la première d'Innocent XII en 1694, la seconde d'Innocent XIII en 1723.

Pour pallier ces difficultés, le pape pourrait faire donner des dimissoires aux évêques espagnols par l'intermédiaire du Nonce. Cela ne concernerait que deux évêques espagnols, un proche de la frontière de la Navarre, l'autre de celle de Catalogne. Les évêques sont tombés d'accord pour donner une liste des diocèses qui,

45. Lettre par laquelle l'évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu à la cléricature, ou aux ordres, par un autre évêque

46. Op.cit. A. Theiner, t. 1, p. 455-458

d'urgence, ont besoin de nouveaux prêtres. Ils sont au nombre de trente-neuf et parmi eux figure Bayonne.

Emigration du clergé régulier

Selon Manex Goyheneche⁴⁷ à la fin des années 1780, le clergé séculier connaît un accroissement du nombre de ses membres pendant que le clergé régulier décroît.

Les Archives Municipales de Bayonne⁴⁸ le confirment, le clergé régulier ne compte, en 1791, que peu de moines dans les couvents.

Les Cordeliers	13
Les Carmes	11
Les Augustins	9
Les Jacobins	11

Les archives espagnoles concernant les membres du clergé régulier ayant émigré sont peu nombreuses, ce qui est logique si on se souvient que les réguliers ne représentent, selon Contrasty, que 6,8% des ecclésiastiques français réfugiés en Espagne.

A Pampelune, une seule lettre sur ce sujet, datée du 6 janvier 1796, adressée à l'évêque de Pampelune est signée de trois religieuses du couvent de Saint Jean de Luz:

- Catalina, en religion sœur Saint Martin
- sœur Sabine de Sainte Thérèse
- sœur Engracia de Saint Augustin

« Tres religiosas francesas osan hacerle presente que haviendo salido hace tres anos y medio de su convento de San Juan de Luz, por motivo de la persecucion movida en su Reino, pasaron a Espana donde fueron acogidas con indecible carino por el dignisimo predecesor de V. Illma que se digno mantenerlas en San Sebastian mas de seis meses, hasta que las pudo colocar en el convento de Santa Brigida de Victoria, desagrayando la comunidad de el gasto que le causaba su admision. Que alli estuvieron quasi dos anos, hasta que la proximidad de el enemigo las preciso a internarse hasta Santo Domingo de la Calzada donde el Illmo Senor obispo de esta diocesis se digno mantenerlas cerca de un ano, pero a fines de julio proximo pasado, haviendo su Sia Illma suspendido la limosna acostumbraada tuvieron las suplicantes que hacer otros recursos para proveer

47. GOYENETCHE, J. Histoire Générale du Pays Basque, v. 4, p. 73

48. AMB, sign. 5P40, 44, 45

a su manutension. Despues aquel tiempo no han podido lograr otra cosa sino algunos socorros pasajeros mui insuficientes para sacarlas de su indigencia.

El voto el mas vivo de las suplicantes es de alcanzar un rincon en algun convento para vivir conforme a su profesion . »

Les archives diocésaines de Calahorra⁴⁹ conservent une longue lettre de sœur Josepha Antonia de Huyzi y Espiritu Santo. La sœur raconte qu'après son émigration elle a été accueillie à Vitoria, au couvent de Santa Brigida. Elle a du en partir pour ne pas être exposée à la férocité, sous entendu des troupes françaises, et réside maintenant à Salvatierra depuis août 1794. Au couvent de Santa Brigida, elle jouissait du repos grâce à la bonté de ces chères dames. Lorsque survient la triste nouvelle de la prise de Tolosa par l'ennemi, (l'armée française) les sœurs quittent le couvent. Elle s'est arrêtée à Salva Tierra où elle a une nièce dont la maison se remplit bientôt de dix-huit réfugiées. Elle sollicite qu'on lui permette de se retirer dans un couvent pour y terminer ses jours sous la règle de son père, Saint Augustin.

A Tolède, la récolte d'informations est plus généreuse. La première lettre, en français, ce qui est exceptionnel dans la correspondance retrouvée, est envoyée, le 4 janvier 179, par sœur Catherine Chantal Hariague, du couvent de la Visitation de Bayonne, au cardinal Lorenzana, primat d'Espagne, à Tolède. La sœur demande, dans un style précieux, l'autorisation de se retirer au couvent Saint François de Sales à Madrid.

La seconde lettre est envoyée par Rosa de Santa Ursula y Goyeche, ursuline du couvent de Saint Jean de Luz, datée de juin 1796, lettre qui nous touche plus qu'une simple demande d'asile, car elle raconte le périple accompli depuis l'exil. La sœur a passé deux années au couvent des Récollets de Pampelune, l'évêque subvenant à ses besoins. Quand l'armée française assiège Pampelune, elle part en Castille avec un de ses sœurs (par le sang) et reste à Briviesca⁵⁰ jusqu'à la signature de la paix, en juillet 1795. Les deux sœurs reviennent alors à Saint Sébastien, espérant pouvoir disposer d'un bien appartenant à l'une d'elles, ce qui ne se réalise qu'en faible partie. Elles se dirigent vers Lesaca⁵¹ où le coût de la vie est moindre. Elles n'ont plus rien et supplient qu'on les envoie dans un couvent. Rosa a 35 ans, elle sait coudre, broder et jouer de l'orgue.

49. ADC, sign. 6/71/47

50. Village situé à 30 km au NE de Burgos, à l'entrée du col de La Brujula

51. Village situé à 15 km au sud d'Irun, sur la rivière Bidassoa

La troisième liasse concerne deux sœurs du monastère de Bayonne, sœur Lorenza Angelica Laborde et sœur Ataxia Ana Josefa d'Apat. Ce sont des lettres de recommandation adressées au cardinal de Tolède appuyant une demande de ces deux religieuses. Deux sont signées du duc de la Alcudia, le 5 mai 1793, la troisième est un certificat de bonne vie et mœurs, signée de sœur Maria Carolina, supérieure du couvent de la Visitation de Sainte Marie de Madrid. La mère supérieure expose que les deux sœurs sont âgées, de santé fragile, que l'une d'entre elles boite, qu'elles ont un bon esprit et que, si le cardinal le permet, elle sera heureuse de les garder dans son couvent.

On ne peut tirer de conclusion de ces trop rares lettres. De celles qui nous sont parvenues se dégage une grande misère chez ces exilées, une soumission à leur sort et une gratitude à l'égard du clergé espagnol qui, sans rien leur devoir, les a accueillies, nourries et logées, alors même que l'Espagne était en guerre avec la France.

Conclusion

Cette recherche dans les archives espagnoles a permis de situer dans l'espace et dans le temps un certain nombre de prêtres du diocèse de Bayonne réfugiés en Espagne.

Il fallait tout d'abord connaître le nombre d'ecclésiastiques existant vers 1790, ce qui était rendu difficile par l'absence d'archives antérieures à la Révolution, tant à l'évêché qu'aux archives départementales.

L'analyse des registres des Baptêmes, Mariages, Sépultures, puis celle des ouvrages du XIXe siècle, conduit à deux cent quatre-vingt-neuf prêtres, c'est sans doute une valeur par défaut.

Cent quatre-vingt-dix-huit ont émigré vers l'Espagne, soit un peu plus des deux-tiers.

On peut supposer que parmi les quatre-vingt-onze qui n'ont pas émigré, certains sont restés en France, cachés par leurs paroissiens, ou retirés dans leurs familles, certains ont juré et sont devenus assermentés et enfin, quelques-uns sont décédés guillotins, fusillés ou de mort naturelle.

Grâce aux différentes archives diocésaines consultées, ont pu être localisés dans leur retraite cent quatre ecclésiastiques bayonnais, soit la moitié des émigrés.

Ce pourcentage de prêtres émigrés dont les lieux de retraite sont connus est assurément faible. Pour l'améliorer on ne peut espérer d'informations nouvelles des Archives Nationales Historiques de Madrid, à moins de retrouver un jour le dossier 6347, consulté par Contrasty il y a un siècle et aujourd'hui disparu, perdu ou volé.

Probablement aucun espoir d'information nouvelle provenant des archives françaises. Les archives diocésaines espagnoles, non consultées à ce jour, pourraient peut-être apporter quelques listes ou des lettres. Le seul grand diocèse non consulté, ayant reçu un nombre conséquent d'ecclésiastiques français, six cent dix-huit, est celui de Valence.

Si l'on reporte le nombre d'émigrés du diocèse de Bayonne, cent quatre-vingt-dix-huit, au nombre total d'ecclésiastiques français indiqué par Contrasty, six mille trois cent vingt-deux, on constate que le diocèse de Bayonne représente trois pour cent de la France. En appliquant ce pourcentage au diocèse de Valence, qui reçut six cent dix-huit émigrés, on se rend compte que, dans le meilleur des cas, on ne pourrait retrouver dans ce diocèse que dix-huit Bayonnais.

La France et principalement le clergé français ont une dette de reconnaissance envers l'Espagne. Cette émigration, conséquence d'un des pires moments du fanatisme de la Révolution française, a révélé les qualités du peuple espagnol et de son clergé, sa charité alors que l'Espagne se débattait dans une guerre contre les Français et accueillait en même temps d'autres Français, des prêtres. Il y a eu certainement des frictions, des oppositions. Ils étaient trop nombreux, arrivant démunis de tout, dans un pays au seuil de la misère.

Dans l'assistance aux exilés, le rôle des évêque espagnols fut prépondérant, il faut citer le premier d'entre eux, le cardinal de Tolède, Mgr Lorenzana, ainsi que l'évêque de Calahorra, Mgr Aguiriano.

Une faible partie de cette dette a pu être réglée dans les années 1936-1939 quand le clergé espagnol, suspecté de républicanisme, est venu chercher refuge au Pays Basque français. Parmi ces réfugiés figurait Mgr Mugica, évêque de Vitoria. On peut aussi rappeler que des diacres espagnols, réfugiés à Ascain furent ordonnés prêtres en France par un évêque espagnol.

Pièce n° 1

Prêtres français résidents dans le diocèse de Calahorra

Arroiabe	Dutheich, Jean, vicaire de Villefranque Etcheverria Gratien, directeur du séminaire de Larress ore
Azkoitia	Iriart, Pierre vicaire de Lasse
Cuzcurrita	Cous de, Jean Baptiste, curé de Saint Jean de Luz Echat, Pierre Haristoy Pierre, vicaire de Saint Martin d'Arberoue Priarth, Antoine, vicaire des Aldudes

Durango	Dubertran Ducanelle, Jean Baptiste chanoine de Saint Esprit
Eibar	Ainciboure, Jean Baptiste vicaire de La Bastide Clairance
Haro	Migarey, Pierre Romatet, Jean, vicaire, cathédrale de Bayonne
La Guardia	Harambillet, Martin, vicaire d'Arcangues
Logroño	Daguerre, Jean Baptiste curé de Villefranque Darrigol, Bernard curé de Lahonce, chanoine de Prémontrés Duteich, Jean Baptiste vicaire de Saint Jean Pied de Port Fabre Joseph Goïty, Dominique curé de Mouguerre Goïty, Jean vicaire de Mouguerre Haraneder, Joachim doyen de l'église de Bayonne, vicaire général Iroulegui, Laurent curé de Biriadou
Mondragón	Haraneder-Boutran, Dominique chanoine de Bayonne
Muro	Dornaleche, Jean curé de Villefranque Duhart, Arnaud vicaire de Briscous Eroy d', Bertrand chapelain de Guiche Giriart Pierre vicaire de Mendionde Harizmendi Michel curé de Saint Jean de Luz Jareleche François vicaire de Saint Jean de Luz
Olite	Lacaze, Jean Pierre. Confesseur des sœurs de la Visitation de Bayonne.
Puente la Reina	Etcheverria Gratien curé de Villefranque, frère de Gratien directeur du séminaire de Larressore
La Puebla de Arganzon	Iriart Jean Baptiste vicaire de Lecumberry
Salvatierra	Ituyzi y Espiritu Santo, Josefa Antonia couvent de Saint Jean de Luz
Santo Domingo de la Calzada	Trois soeurs du couvent de St Jean de Luz: St. Martin, Ste Thérèse, St. Augustin
Vergara	Cazenave Jean Baptiste Elissalde, Jean vicaire d'Ascain Etchart Pierre vicaire d'Ossès Franchisteguy, Sauveur curé d'Isturitz Galbanet, Martin curé d'Hendaye Grangent, Leonard vicaire de Saint Jean de Luz

Vitoria
Letechipi de, Jean vicaire d'Ascain
Mendibourou, Etienne vicaire d'Urrugne
Rivière, Joachim curé d'Ascain
Teillary, Martin curé d'Urrugne
Arrieta, Dominique franciscain
Cubrissol, Fulgence gardien du couvent des Récollets de St
Jean de Luz
Ducasse Pierre Emmanuel chanoine de Bayonne
Imbert, Pierre curé de Saint Esteven
Imbert, Jean Prémontré de Saint Jean Pied de Port
Lanusse, Michel chanoine de Saint Esprit

Pièce n° 2. Biographies de quelques prêtres réfugiés à Vergara

(Exemples rarissimes de fiches détaillées⁵²)

Cazenave, Jean Baptiste.

Né à Saint Jean de Luz, province du Labourd, Royaume de France, diocèse de Bayonne, baptisé le 8 septembre 1751, ordonné au mois de Septembre 1767. Pour éviter les persécutions dans sa patrie est obligé de recourir au Commandant Général de Guipuzcoa afin d'être accueilli à Vergara où il se trouve actuellement.

Etcheverri, Gratian .

Né à Armendaritz, province de Basse Navarre, Royaume de France, diocèse de Bayonne, baptisé le 16 août 1764, ordonné le 20 septembre 1788. Après avoir enseigné au séminaire de Larressore il a exercé comme curé à Villefranque jusqu'en septembre de cette année (1792).

Suite au décret de l'Assemblée nationale Française, il doit sortir du Royaume de France et se trouve à Vergara sur ordre du Commandant Général de Guipuzcoa en date du 2 octobre dernier

Elissalde, Jean.

Agé de 35 ans, né à Larressore, province de Labourd, Royaume de France, diocèse de Bayonne et est ordonné en 1781, a été vicaire à Ascain jusqu'au 12 août dernier

52. ADC, sign. 6/71/52

lorsque les gardes nationaux viennent l'arrêter, il se réfugie à Vera en Navarre et sur ordre du Commandant Général de Guipuzcoa du 30 septembre dernier il se rend à Vergara.

Franchistegui, Sauveur.

Né à Iholdi province de Basse Navarre, Royaume de France, diocèse de Bayonne le 9 juin et baptisé le même jour. Ordonné le 20 septembre 1788, depuis lors a rempli le saint ministère de vicaire à Ustaritz jusqu'à ce que il reçoive l'ordre de quitter le Royaume de France pour avoir refusé de prêter le serment qu'on lui demandait. Quand ce fut nécessaire il s'adressa au Commandant Général de Guipuzcoa qui lui donna ordre le 2 octobre de se rendre à Vergara.

Grangent, Léonard.

Né à Saint Jean de Luz, province de Labourd, Royaume de France, diocèse de Bayonne, âgé de 37 ans, baptisé à Saint Jean de Luz et ordonné par l'évêque de Bayonne en 1780, il s'est réfugié à Vergara pour éviter les persécutions sur ordre du Commandant Général de Guipuzcoa le 31 octobre dernier.

Letchipi, Jean.

Né à Sare, province de Labourd, Royaume de France, diocèse de Bayonne, âgé de 38 ans, ordonné prêtre, il se réfugie depuis le village d'Ascain où il habitait à Vera en Navarre pour éviter les persécutions, se trouve actuellement à Vergara sur ordre du Commandant Général de Guipuzcoa daté du 30 septembre dernier.

Mendibourou, Etienne.

Né et baptisé à Urrugne, province de Labourd, Royaume de France, diocèse de Bayonne, le 26 octobre 1763, ordonné prêtre avec dispense d'âge concédée par le Saint Pontife, le 23 septembre 1786 et nommé à la paroisse d'Urrugne, le 17 octobre de la même année, il y reste jusqu'au 23 août dernier quand, avec le curé de sa paroisse, ils décident de partir à Fontarabie, toujours pour la même raison. Ils y restent avec autorisation de l'évêque de Pampelune jusqu'à ce que le Commandant Général de Guipuzcoa leur intime l'ordre de partir, le 31 octobre, pour Vergara.

Rivière, Joachim.

Né à Vergara, Province de Guipuzcoa, Royaume d'Espagne, évêché de Calahorra, le 20 mai 1733, baptisé le même jour dans la paroisse de Saint Pierre, reste à Vergara jusqu'à l'âge de 16 ans accomplis après avoir fait ses études de grammaire,

part ensuite en France à Toulouse, il est ordonné prêtre, avec les dimissoires de l'évêque de Calahora, par l'évêque de Bayonne, Mgr Darche, le 1 mars 1760. Elu curé d'Ascain, le 11 février 1774, y reste jusqu'au 4 septembre dernier, quand il doit partir au village le plus proche d'Ascain, qui s'appelle Vera en Navarre, car les gardes nationaux sont venus l'arrêter. Là, avec l'accord de l'évêque de Pampelune, il donne à ses brebis le réconfort spirituel. Le soulagement apporté à ses ouailles dure peu de jours car, sur ordre du Commandant Général de Guipuzcoa, du 30 septembre il doit se rendre à Vergara.

Teillary, Martin.

Né et baptisé à Saint Jean de Luz, province de Labourd, Royaume de France, diocèse de Bayonne, le 3 décembre 1743, ordonné prêtre le 9 juin 1770 et nommé à la cure d'Urrugne le 14 août 1786, où il est resté jusqu'au 23 août dernier, quand il doit fuir pour éviter la mort parce qu'il n'a pas voulu prêter le serment qu'exigent les gardes nationaux. Il se réfugie à Fontarabie, frontière la plus proche d'où, avec l'accord de l'évêque de Pampelune, il exerce son ministère spirituel envers ses paroissiens et même envers tous les Français. Sur ordre du Commandant Général de Guipuzcoa, du 31 octobre dernier, il doit venir à Vergara.

Pièce n° 3. Prêtres français résidant dans différents diocèses espagnols

Diocèse de Tolède

Madrid	Arispe Jean	vicaire d'Iroulegui
	Bereterbide Pierre	vicaire d'Uhart
	Broussain Martin	curé de Behorlegui
	Casedevant de Espelette Pierre	curé des Aldudes
	Destouet Eugène	curé de St. Esprit
	Duhart Martin	vicaire d'Hasparen
	Elizagaray Dominique	curé de St. Jean Pied de Port
	Etchart Jean	abbé d'Isturitz
	Etcheverri Martin	curé de Larressore
	Etcheverri Jean	curé d'Arnegui
	Gorriy Jean	vicaire de Bussunaritz
	Haraneder-Boutran Dominique	chanoine de Bayonne
	Joffroy Jean Baptiste	vicaire de St. Jean de Luz
	Marsans Claude François	vicaire d'Urt

Sor Lorenza Angelica Laborde	couvent Visitation Bayonne
Sor Ataxia Ana Josefa d'Apat	couvent Visitation Bayonne
Sor Catherine Chantal Hariague	couvent Visitation Bayonne

Diocèse de Cordoue

Martinto Jean	vicair de Baïgorry
---------------	--------------------

Diocèse de Grenade

Othegui Bernard	vicair de Suhescun
-----------------	--------------------

Diocèse d'Orense

Etcheverry Joseph	vicair de Larressore
-------------------	----------------------

Diocèse de Saragosse

Sepe Santiago	curé de St. Pierre d'Irube
---------------	----------------------------

Diocèse de Sigüenza

Behola Jean	curé de Louhossoa
Behola Martin	vicair de Louhossoa

Diocèse de Tudela

Ablitas	Dasconaguerre J. Baptiste	
	Labat Jean	chapelain de la cathédrale de Bayonne
	Lartirigoyen Laurent	vicair d'Iholdy

Tudela	Darralde Jean	curé de la cathédrale de Bayonne
	Delque Pierre	vicair de Jaxou
	Descos Jean	curé d'Ustaritz
	Etchegarray J. Baptiste	curé d'Aincille
	Etchegarray Jean	curé de St. Michel
	Etcheverry Dominique	vicair général de Bayonne
	Monho Salvat	vicair de Bardos
	Villiers Louis	chanoine de la cathédrale de Bayonne

Diocèse de Pampelune

Huarte Dondicola Jean

Los Arcos	Lapitz Laurent	prêtre de Sare
	Lartigue Emmanuel	curé de La Bastide
	Letchipy Jean Baptiste	vicair de Sare
	Noguez de Jean	prêtre de Labastide Clairence
	Teillary Joseph Vincent	curé de Sare

Lesaca	Sor Rosa de Santa Ursula y Goyeche	couvent des Ursulines de St. Jean de Luz
---------------	---------------------------------------	---

Marcilla	Artaguiette d', Dominique	séminaire de Larressore
	Celhay, Jean	« «
	Dargainaratz, Pascal	« «
	Darthaguiette Dominique,	curé de Bonloc
	Duhalde, Jean Louis	séminaire de Larressore
	Duhalde, Martin	« «
	Durretz ean	
	Garat, Michel	« «
	Lassalle, Pierre Antoine	« «
	Perotch, Pierre	vicair d'Hasparren
	Viviez, Dominique	séminaire de Larressore

Tafalla Irigoyen Jean Baptiste

Diocèse de Cuenca

Luege Bernard Antoine

Pièce n° 4 Prêtres ayant eu une correspondance importante. Dominique Eliçagaray. St. Jean Pied de Port

Le duc de Havré écrit une lettre de recommandation⁵³ en sa faveur, le 15 janvier 1794, pour qu'il soit autorisé à rester à Pampelune où il réside depuis son émigration.

Une semaine plus tard Diego Carrere répond au duc de Havré et Croy

« *En raison des ordres généraux concernant le séjour des ecclésiastiques français, Dominique Elisagaray a dû quitter la ville de Pampelune. Il se trouve actuellement à Vitoria sans aucun moyen pour subsister. Le signataire atteste la bonne conduite du prêtre, dit que c'est un fidèle et loyal royaliste dont il répond entièrement et il demande au duc de Havré qu'il soit permis à Eliçagaray de revenir à Pampelune.* »

Le 12 janvier 1795⁵⁴, depuis Madrid, Eliçagaray rappelle sa carrière

- docteur en théologie sacrée
- directeur des études au séminaire de Saint Sulpice, diocèse de Toulouse
- parmi les principaux responsables du diocèse de Dax et de celui de Bayonne
- dernièrement, professeur royal de théologie officielle, métropolitaine de Mgr l'archevêque d'Auch, archiprêtre de Saint Jean Pied de Port.

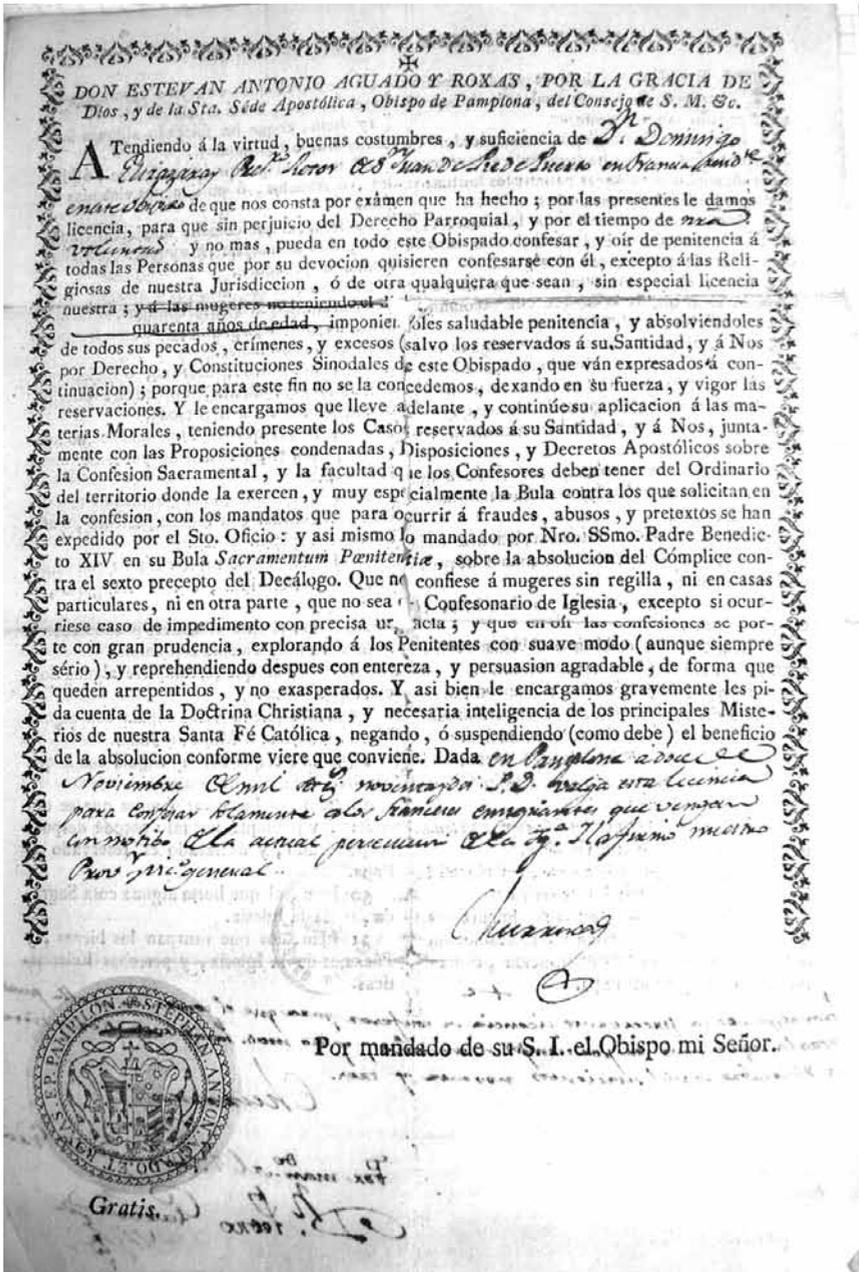
- Né en Basse Navarre

Suite à une persécution consécutive à un écrit qu'il a publié contre le Serment Constitutionnel, il émigre de son pays, en juillet 1791, en même temps que le baron d'Alzu, son ami et paroissien. Il reste avec lui à Pampelune, ou dans les environs, jusqu'au mois d'octobre 1793, date à laquelle meurt son ami en lui confiant sa veuve âgée et malade.

Les malheureux événements de Navarre et de Guipuzcoa obligent cette dame à se réfugier à Saragosse où il l'accompagne. Malheureusement, en arrivant à Saragosse, il a oublié de renouveler son autorisation de résidence qui n'est valable que pour Pampelune. Depuis quatre ans et demi qu'il se trouve en Espagne, il a toujours vécu à ses frais, il ne lui reste maintenant absolument plus rien et il s'adresse à la grande bonté de Son Eminence pour qu'Elle l'autorise à retourner à Saragosse et qu'Elle lui donne l'autorisation de dire des messes qui lui permettront de vivre en étant logé au séminaire de San Carlos de Saragosse.

53. ADGT. leg 3

54. ADGT. leg 6



12 décembre 1792, certificat de l'évêque de Pampelune en faveur de Dominique Elicagaray, seul document de ce type retrouvé à ce jour, l'autorisant à confesser uniquement les émigrants français venus en raison de l'actuelle persécution. (ADGT, leg. 3)

Le duc de Havré a ajouté sur cette lettre: je connais personnellement ce prêtre, et je réponds de son esprit, de sa conduite, j'attacherais le plus grand prix à ce que l'on prenne en compte ma demande.

Cette lettre figure en plusieurs exemplaires à des dates différentes dans les archives de Tolède.

Ces différents courriers ont permis de suivre quelques-unes des pérégrinations du curé de Saint Jean Pied de Port.

En 1798 Domingo de Eliçagaray, n'espérant peut-être plus revenir en France, présente une demande devant la Real Camara de Castilla pour être naturalisé Espagnol, ce à quoi il a droit depuis des décrets royaux du XVIIe siècle.⁵⁵

Apprécié de tous, exceptionnellement cultivé, sa vie matérielle dépend de la bonne volonté royale et des aumônes qui lui sont accordées

Claude François Marsan

Urt

Son nom figure sur une liste non datée. Selon une lettre du 5 mars, année inconnue, François Marsan habite à Madrid, 9 rue Ortaleza et demande qu'on lui permette de résider dans la maison du comte de Aipa en qualité d'hôte.

Claude François Marsan écrit, le 23 mai 1794, qu'il a vécu un an et demi dans la ville de Santo Domingo, évêché de Calahorra, subsistant avec le peu de biens qu'il avait pu tirer de sa maison et d'autres provenant de sa famille. Ces biens deviennent indisponibles avec le durcissement des relations entre l'Espagne et la France. Il ne lui reste que l'argent provenant des messes pour subsister. Il sollicite qu'on lui accorde quelques aumônes, car les habitants de Santo Domingo ne peuvent faire l'aumône aux nombreux ecclésiastiques français se trouvant dans la ville et même dans tout l'évêché. Il donne des références de plusieurs prêtres de Santo Domingo. Il sollicite enfin l'autorisation d'aller à Madrid.

Une lettre de recommandation d'un certain Ignacio de Salaya depuis Madrid, 24 mai 1794. La veille, le 23 mars, François Claude Marsan avait envoyé de Madrid une lettre reprenant le même exposé de sa situation. Il a eu l'autorisation de partir à Séville, mais en passant à Madrid, il a rencontré un prêtre qui lui a fait

55. Archivo Histórico Nacional. Legajo 17.793

la charité de le recevoir dans sa maison et il supplie le cardinal de Tolède qu'on l'autorise à rester à Madrid.

Bernard Otegy

Suhescun

Lettre de mars 1794 adressée à Monsieur le Gouverneur du Conseil Extraordinaire Royal récemment constitué à Madrid pour les prêtres français. A cette date, Bernard Otegy réside au couvent St. Pascal Bailon des religieux de San Diego de Alcala de la ville de Laugar, archevêché de Grenade, sur ordre de Monsieur l'archevêque de Grenade. Otegy raconte son périple.

Il a été expulsé de son pays il y a deux ans. Aujourd'hui, il est encore convalescent des blessures que lui ont fait à la tête à coups de sabre de furieux « *assembléistes* » qui ne l'ont lâché que quand ils l'ont vu baignant dans son sang, presque mort. Il a été sauvé par un Espagnol qui l'a emmené chez un curé espagnol afin qu'il puisse se remettre avant de partir pour Saragosse, puis pour Valencia où il resta jusqu'à ce que des ordres supérieurs le conduisent à Grenade où il est depuis neuf mois et où il n'a aucun moyen pour se soigner. Ses douleurs augmentent en raison du climat. Il est sans ressources et n'a pour survivre que les aumônes des messes. Il sollicite un passeport et l'autorisation d'aller vivre à Cadix où il a quelques parents. En marge, le duc de Havré et de Croy a écrit, le 7 mars 1794, demandant au gouverneur d'accueillir favorablement cette demande.

Le 29 juillet 1794, seconde lettre d'Otegy – lettre désespérée d'un homme blessé, qui veut partir à Cadix et quitter le couvent où il se trouve.

Pedro Bereterbide

Uhart

Depuis Madrid, le 29 décembre 1794, vicaire d'Uhart, annexe de St. Jean Pied de Port, en Basse Navarre, il rappelle une lettre écrite au cardinal il y a déjà deux mois. Il a passé près d'un an et demi à Pampelune et deux à Madrid à ses frais, sans avoir été secouru par personne, à l'exception des aumônes de la messe. Le curé de Caramanchel a demandé au cardinal l'autorisation de le loger chez lui, mais le cardinal l'a envoyé à un autre endroit. Aujourd'hui, il n'a plus de moyens pour subsister. Il est logé au couvent de San Juan de Dios sous réserve que le cardinal

lui fasse l'aumône de 3 réaux par jour comme aux autres ecclésiastiques. Il termine en sollicitant vivement cette faveur.

Une seconde lettre du 14 août 1795: il a reçu pendant dix mois les 3 réaux par jour, étant au couvent de San Juan de Dios, mais cette aumône doit s'arrêter le 16 du présent mois et il demande que cette charité soit continuée.

Troisième lettre du 24 juin 1799: il réside maintenant à Caramanchel d'En Bas. Cela fait quatre ans qu'au couvent de San Juan de Dios il reçoit l'aumône des 3 réaux par jour. Il demande que cette charité soit continuée.

Lettre du 8 septembre 1799. Il doit quitter le couvent de San Juan de Dios, où il était depuis cinq ans et vivait de l'aumône de 3 réaux par jour, en raison d'une ordonnance royale. Il recherche dans tout l'archevêché un endroit pour fixer son domicile, mais n'a pu en trouver aucun qui lui ferait l'aumône de l'admettre. Il est dans une grande misère depuis le mois de janvier de cette année, date à laquelle il a cessé de recevoir l'aumône de 3 réaux.

Lettre, non datée, seule indication : 2 mai. L'auteur, qui n'est pas Pierre Bereterbide, raconte que celui-ci est venu à Madrid en tant qu'accompagnateur de sœur Lorrena Laborde (Sœur déjà rencontrée, cf page 25, l'affaire se passe donc en mai 1793) qui a dû quitter son couvent, la Visitation de Bayonne, pour venir en Espagne en vue de se rendre à Lisbonne. Cette religieuse, compte tenu de son âge avancé, de la longueur et de la pénibilité du voyage, a obtenu de Sa Majesté l'autorisation de résider quelque temps au monastère royal de la Visitation de Madrid, jusqu'à ce qu'elle puisse continuer sa route vers Lisbonne.

Récit de l'affaire qui va conduire Bereterbide en prison. Alors qu'il est dans la sacristie de la paroisse de St. Sébastien de Madrid célébrant, comme chaque jour, le Saint Sacrifice de la messe, don André Benitez, prêtre de la paroisse, lui demande s'il a des nouvelles des douze mille hommes qui étaient venu calmer la révolte de Lyon en France. Bereterbide répond qu'il sait par « Le Moniteur de Paris » que « ceux » de l'Assemblée allaient venir faire la fête du Roi d'abord à Madrid et ensuite à Aranjuez. Cinq témoins entendent cette réponse. A partir de cette plaisanterie, inoffensive mais stupide dans la situation du moment, l'affaire prend des proportions imprévues.

« En dépit des bons antécédents de ce prêtre, certifiés par tous les témoins, je pris la décision d'arrêter Pedro Bereterbide et de le placer à la prison de la Couronne du tribunal dont j'ai la charge. Il s'y trouve, sans contact avec l'extérieur. Il a confessé, ingénument, avoir prononcé les paroles citées plus haut, sans avoir le moins du monde supposé qu'elles pourraient offenser la personne sacrée de Sa Majesté, ni causer aucun préjudice. Il dit avoir entendu les charretiers qui se

trouvaient dans une auberge, vers la cote de St. Louis, prononcer ces paroles. Le prêtre affirme qu'il n'a aucune correspondance avec ses parents restées en France, avec aucun Français depuis qu'il a abandonné ce Royaume et émigré en Espagne, et développe sa défense. Je retirai au prêtre l'autorisation de dire la messe, de confesser et tous les papiers donnant son identité, ainsi que les recommandations qu'il possédait, et je lui ai accordé l'autorisation de rester dans cette ville jusqu'au départ de la religieuse. Je me suis mis en rapport avec le comte de la Cañada, gouverneur du Conseil Suprême, et nous sommes convenus ensemble que, compte tenu des antécédents du prêtre français et du peu d'importance de cette affaire, il convenait de ne pas donner suite ».

La crainte de l'espion est présente à tous les niveaux, mais la sagesse des responsables espagnols a ramené cette affaire à sa juste valeur.

Pierre Emmanuel Ducasse

Bayonne

Première lettre, non datée, dans laquelle il demande que le cardinal lui accorde une partie des aides qu'il accordait à son évêque décédé (L'évêque en question est Mgr Pavée de Villevieille). *«Le général Caro expliquera à V.E. tous les moyens que j'ai mis en œuvre pour récupérer l'argent que j'avais mis entre les mains de quelques amis de Bayonne. Tous ces moyens furent inutiles et le crédit que j'avais sur certains riches commerçants de St.. Sébastien de Bilbao ne vaut rien puisqu'ils refusent de répondre à mes lettres. Votre Eminence sait sans doute que pendant tout le temps passé à St. Sébastien j'ai secouru les malheureux catholiques basques français. J'ai donné des licences de mariage en tant que vicaire général et même la bénédiction nuptiale à certains. Obéissant aux ordres du général Caro, j'ai dû sortir de St. Sébastien il y a un an et je vis depuis à Vitoria. Toutes mes réserves sont épuisées. Je n'ai pas d'autre solution que de supplier Votre Eminence de m'aider en tant que vicaire général d'un diocèse si voisin de l'Espagne. Il me semble que je suis plus apte à recevoir les faveurs de Votre Eminence que n'importe qui d'autre. D'autre part, j'ai suffisamment d'héritages et de maisons dans ma famille à Bayonne pour être loyal et rendre l'argent qui me sera prêté.»*

Cette lettre, postérieure à la mort de l'évêque en novembre 1793, est antérieure à la suivante, datée du 10 mai 1794, dans laquelle il écrit qu'il n'a pas reçu de réponse à sa première lettre. Il est dans une situation cruelle qui lui cause un grand chagrin, il espère que Son Excellence compatira et l'aidera.

Bibliographie

- ANNAT, Jean. Le Clergé du diocèse de Lescar pendant la Révolution.. Paul: Impr. commerciale des Pyrénées, 1954. 491 p.
- CAROLO, Michel. Les biens des ennemis de la Révolution dans le département des Basses Pyrénées 1789 1799. Pau: Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 1993-1995
- CONTRASTI, J. Le clergé français réfugié en Espagne. In Revue de Gascogne, 1908-1910
- DARANATZ, J.B. L'évêque de Bayonne exilé en Espagne. Dans Revue internationale des études basques, 1913
- DELBREL, J. Le clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution. In Etudes religieuses, philosophiques, historiques, littéraires, sept.-dec. 1891, tome LV, p. 5-38, 254-280, 432-479.
- DUVOISIN, C. Vie de M. Daguerre, fondateur du séminaire de Larressore, avec l'histoire du diocèse de Bayonne, depuis le commencement du dernier siècle jusqu'à la révolution française. Bayonne: Impr. de Vve Lamaignère, 1861.
- GOYENETCHE, J. Histoire Générale du Pays Basque. Baiona: Elkar, 2002. Tome 4, La Révolution de 1789 , p. 73.
- GOYTI, Bernard. Histoire du diocèse de Bayonne, 2007.
- HARISTOY, Pierre. Les Paroisses du Pays basque pendant la période révolutionnaire. Bayonne: Harriet, 1981. 3 v.
- LAMA, Enrique de la. J.A. Llorente,: un ideal de burguesia. Pamplona: Universidad de Navarra, 1991. 334 p. ISBN 84-313-1131-2.
- LEBOURLEUX, A. Jean Louis Xavier de Saint Esteven. En Jakintza, 2008, n. 43.
- LEBOURLEUX, A. Le dernier évêque de Bayonne avant la Révolution Etienne Joseph de Pavée de Villevieille. Dans Revue de généalogie et histoire des familles, 2009, n° spécial.
- LECLERCQ, H. L'église constitutionnelle. Paris: Letouzey et , 1934, p. 108
- LÉGÉ, Joseph. Les Diocèses d'Aire et de Dax, ou le Département des Landes sous la Révolution française, 1789-1803, récits et documents. Aire-sur-l'Adour: Impr. aturine, 1875. 2 v.
- PASTOR ABÁIGAR, V., y FELONES MORRÁN, R. Los Arcos. Pamplona: Institución Príncipe de Viana, 2004. 101 p. ISBN 84-235-2550-3
- POYDENOT, Henry. Récits et Légendes relatifs à l'histoire de Bayonne. Nimes: Lacour, 2002. 286 p. ISBN 2-84149-054-8
- THEINER, Augustin. Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800, extraits des archives secrètes du Vatican. Paris: Firmin Didot frères, fils et Cie, 1857-1858
- Gazette Nationale ou le Moniteur universel, 1791, n° 125, du jeudi 5 mai

Archives

Archivo Catedralicio y Diocesano de Calahorra (ADC), sign. 6/70 y 6/71

Archivo General Diocesano de Toledo (ADGT), sign. L.G. 1 à 14

Archivo Diocesano de Pamplona (ADP), sign., 387, 409

Archivo Historico Nacional de España (AHN), Sección Diversos: Reales Cédulas N 981-998-1031. Sección Consejos, sign. 17793-17792

Archives Nationales Paris (AN), série F/19 dont 890-2794

Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques Pau série Q dont (ADPA), sign. 119-509-535-536

Archives Municipales de Bayonne Fonds Poupel (AMB), 8 S112 et 8 S382. Série 5 P dont 4-5-6-8-22